



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

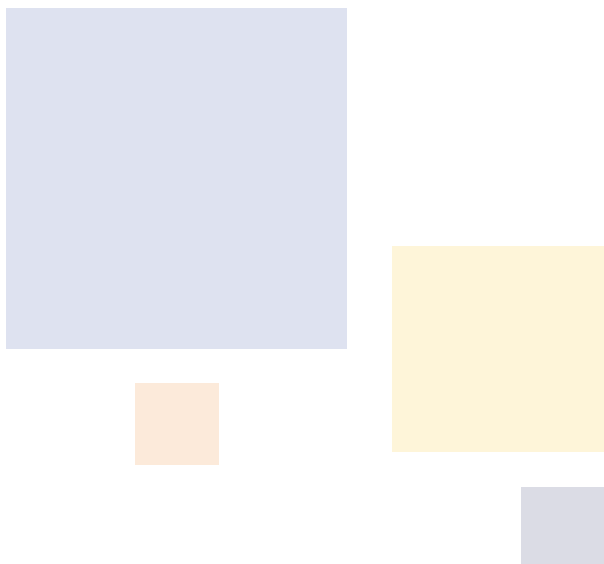


RAPPORT D'ACTIVITÉ

Cahier statistiques

2019





FINANCES PUBLIQUES



Préface de Jérôme FOURNEL

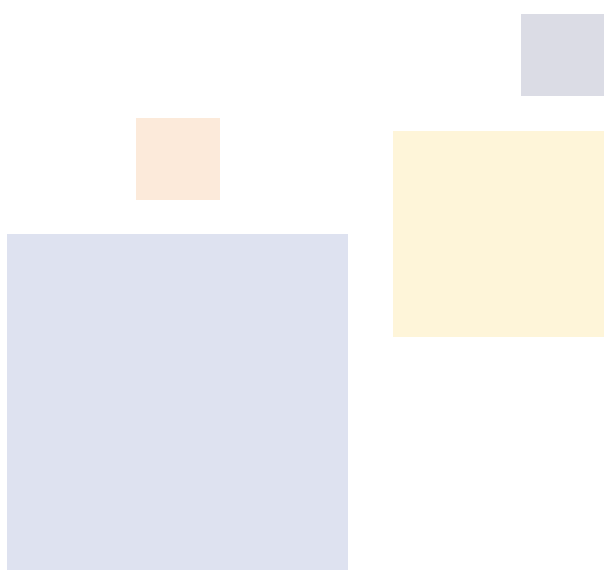
Directeur général des Finances publiques

Pour une organisation d'une douzaine d'années, la DGFIP a déjà beaucoup de réussites à son actif. Très fortement ancrée dans la vie économique de notre pays, la collecte et le contrôle de l'impôt, l'exécution des dépenses de l'État, des collectivités territoriales et des hôpitaux, la tenue de la comptabilité, mais aussi la liquidation et le paiement des pensions des agents de l'État, la politique fiscale, l'immobilier de l'État, les missions foncières et cadastrales du pays, sont autant de missions fondamentales.

A l'occasion de la crise sanitaire et de la période de confinement qui l'a accompagnée au premier semestre 2020, le caractère essentiel de nos missions et l'engagement sans faille des agents de la DGFIP au service de l'État et de nos concitoyens ont été particulièrement mis en avant.

Pour que les missions de la DGFIP soient toujours au cœur des besoins, et pour maintenir cette qualité de service, la DGFIP est engagée dans des chantiers de transformation extrêmement importants.

Début 2019, c'est la mise en œuvre du prélèvement à la source, chantier majeur de modernisation du mode de recouvrement de l'impôt, qui a été unanimement salué comme une réussite. Il fait écho aux efforts toujours renouvelés pour favoriser une relation simple, adaptée à la vie économique, entre l'administration et les contribuables. En écho, et tout au long de l'année, c'est la transformation numérique de la maison qui s'est déployée. C'est pour cela que le site impots.gouv.fr est le premier site gouvernemental et qu'il accueille chaque année plus de 230 millions de visites et





contribue à informer, et à gérer ses impôts, que ce soit de manière générale ou via l'espace sécurisé proposé à chaque foyer fiscal. La transformation numérique est notre objectif pour continuer à viser une information de qualité, une exploitation des données fiable et un service adapté à chacun.

2019 c'est aussi l'évolution progressive du réseau DGFIP vers plus de proximité, plus de conseil, plus de partenariat. L'évolution de notre réseau avec une présence renforcée dans les territoires et la sanctuarisation de nos fonctions d'accueil du public et de conseil auprès des collectivités territoriales a fait l'objet d'une concertation approfondie.

Nos sites et implantations constituent un réseau de proximité, qui se transforme et évolue pour rester utile, disponible et fournir des services accessibles même à ceux qui sont éloignés des outils numériques. Notre relation aux entreprises est quant à elle entrée dans une logique de partenariat, aiguillonnée par la volonté de bâtir une vraie relation de confiance, propre à sécuriser les opérations fiscales.

La DGFIP est aussi la garante de l'égalité devant l'impôt, et porte une grande vigilance à la lutte contre la fraude. 2019 en est la preuve, avec un bilan de près de 12 milliards de recettes encaissées par l'État à la suite de contrôle fiscal, et un renforcement du partenariat et des outils judiciaires. Nous nous sommes équipés de techniques de datamining qui constituent une solution moderne pour dépister les fraudeurs.

C'est aussi cela s'adapter aux évolutions de la société et faire évoluer ses missions.

Renforcer notre qualité de service est un objectif à la fois simple et ambitieux. Il passe par la bonne utilisation de la donnée, par la modernisation de nos outils, par l'attention aux territoires et aux partenariats mais aussi et surtout par la mobilisation de notre collectif humain, professionnel et engagé. Ce sont ces femmes et ces hommes qui ont démontré en 2019 ce que la DGFIP pouvait réaliser. Ce sont eux aussi qui en ce début d'année 2020, ont permis à notre pays de maintenir des missions essentielles à son fonctionnement.

Je les en remercie et continuerai d'engager avec eux encore de nombreux projets pour servir nos concitoyens.



Jérôme Fournel

Les missions de la DGFIP

Compte tenu de la variété et de l'importance de ses missions, la Direction générale des Finances publiques (DGFIP) tient une place essentielle au sein du ministère de l'Action et des comptes publics, auquel elle est rattachée.



En matière fiscale :

- Définition de la politique fiscale et élaboration des projets de textes législatifs et réglementaires à travers sa direction de la législation fiscale ;
- Tenue du plan cadastral et du registre des propriétés intellectuelles ;
- Détermination de l'assiette et recouvrement des impôts, droits, cotisations et taxes ;
- Contrôle fiscal et lutte contre la fraude ;
- Traitement des réclamations et requêtes juridictionnelles.
- Garante de la sécurité juridique (rescrits et demandes d'agréments fiscaux) ;
- Acteur essentiel dans l'octroi de plans de règlement des dettes fiscales et sociales (commissions des chefs de services financiers) ;
- Représentante de la France dans les négociations internationales.



En matière de réseau, de stratégie et de ressources humaines :

- Un des réseaux les plus denses des administrations d'État : plus de 100 000 agents et 4 900 services répartis sur l'ensemble du territoire ;
- Transformation numérique de l'État : offres en ligne, qualité de ses référentiels de données et adaptation constante de ses outils.



En matière de politique immobilière :

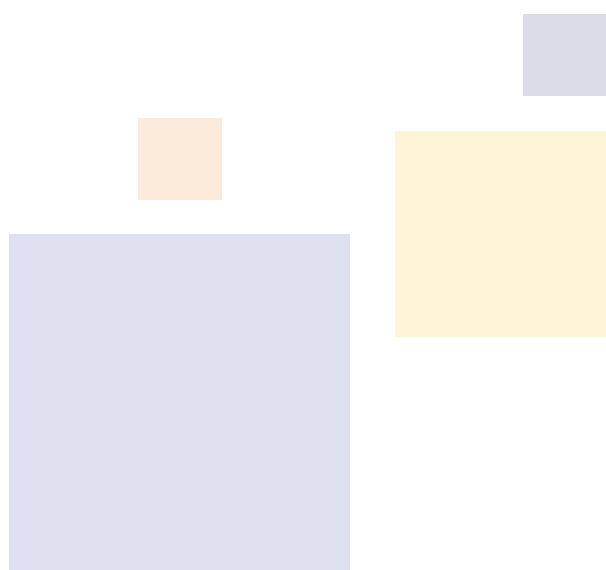
- Mise en œuvre de la politique immobilière de l'État (conception et pilotage de la stratégie patrimoniale du parc immobilier notamment) par la direction de l'immobilier de l'État ;
- Mise en œuvre des règles et des procédures relatives à l'acquisition, à la gestion, à la cession et à l'évaluation des biens domaniaux.

En matière de gestion publique :

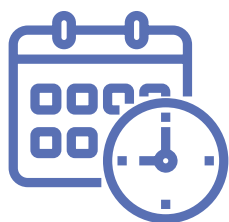


- Réglementation comptable, production, certification et valorisation des comptes de l'État ;
- Gestion financière et comptable des collectivités territoriales, des établissements publics locaux et nationaux et des établissements publics de santé ;
- Analyse financière des comptes locaux, conseil et expertise des projets publics locaux ;
- Recouvrement des recettes locales ;
- Contrôle et paiement des dépenses publiques ;
- Gestion des fonds déposés auprès de l'État et activités de dépositaire de la Caisse des dépôts et consignations ;
- Soutien aux entreprises, notamment aux côtés des préfets et des acteurs économiques locaux et à travers les comités départementaux d'examen des problèmes de financement des entreprises ;
- Gestion du régime des retraites de l'État (tenue du compte individuel retraite) et recouvrement des cotisations ;
- Paiement des agents rémunérés sur le budget de l'État (titulaires et non titulaires).





Sommaire



Les temps forts de l'année 2019

PAGE 11



L'activité de l'année 2019

PAGE 19

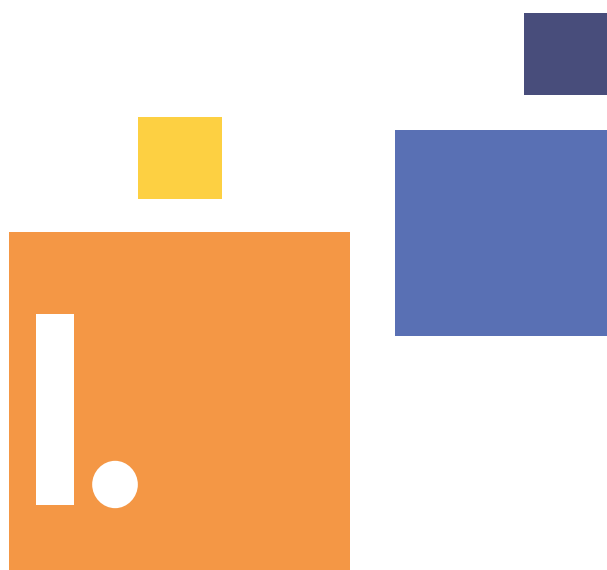


Cahier statistiques

PAGE 43



Les temps forts de l'année 2019



Les temps forts

Janvier

Lancement du prélèvement à la source

Le timbre fiscal papier est supprimé en métropole et remplacé par le timbre électronique

Mars

Création du « service de mise en conformité » et du « service partenaire des entreprises »

Espace particulier rénové sur impots.gouv.fr

Modernisation de l'accueil fiscal des non-résidents à la direction des impôts des non-résidents

Février

Lancement du nouvel indicateur de pilotage des comptes (IPC) des collectivités



Avril

Lancement de la campagne 2019 de déclaration en ligne des revenus et des services associés, dont le service « gérer mon prélèvement à la source »

Hackathon « Demande de valeurs foncières »

Entrée en vigueur du nouveau code de la commande publique

Juin

Engagement de la démarche de modernisation du réseau de la DGFIP avec le nouveau réseau de proximité

Droit à l'erreur : ouverture du site oups.gouv.fr

Annonce par le Premier Ministre de la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales. En 2023, cet impôt aura totalement disparu



Mai

Nomination de Jérôme FOURNEL à la tête de la direction générale des Finances publiques

La régularité, la sincérité et la fidélité des comptes 2018 de l'État sont certifiées par la Cour des comptes pour la treizième année consécutive

Les temps forts

Juillet

Annonce de la mise en place d'un nouveau service « paiement de proximité » pour 2020

25 collectivités locales expérimentent la certification des comptes

Création le 1^{er} juillet 2019 du nouveau service d'enquêtes judiciaires des finances

La 23^{ème} Assemblée générale de l'organisation intra-européenne des administrations fiscales (IOTA) se réunit

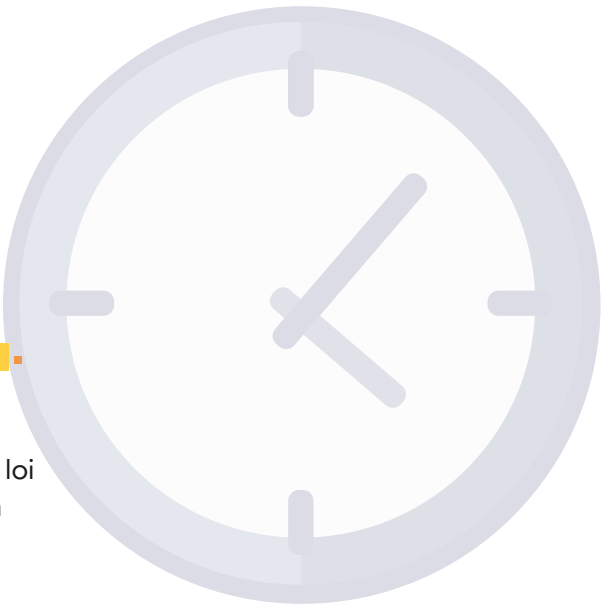
Septembre

Le sommet européen de l'administration fiscale, TADEUS, réunit les Directeurs généraux des administrations fiscales

Le règlement définitif des contentieux relatifs à l'imposition de Google en France est salué par les Ministres Gérald Darmanin et Nicole Belloubet

Août

Signature d'un mémorandum installant un groupe de travail franco-panaméen en matière de transparence fiscale



Octobre

Premier anniversaire de la loi relative à la lutte contre la fraude

Lancement de l'appel à candidature pour accueillir des services publics dans les territoires

La DGFIP remporte à nouveau le soutien du Fonds pour la transformation de l'action publique avec la présentation de plusieurs projets axés sur la valorisation des données et l'intelligence artificielle

Décembre

Le tout premier module du grand projet informatique PILAT est accessible aux agents du contrôle fiscal

Les services de la DGFIP plébiscités par les internautes au baromètre 2019



Novembre

Le nouveau portail pour la politique immobilière de l'État est mis en ligne

Pour les 30 ans de Bercy, une vente aux enchères exceptionnelle du Domaine est organisée le 14 novembre au sein du Ministère

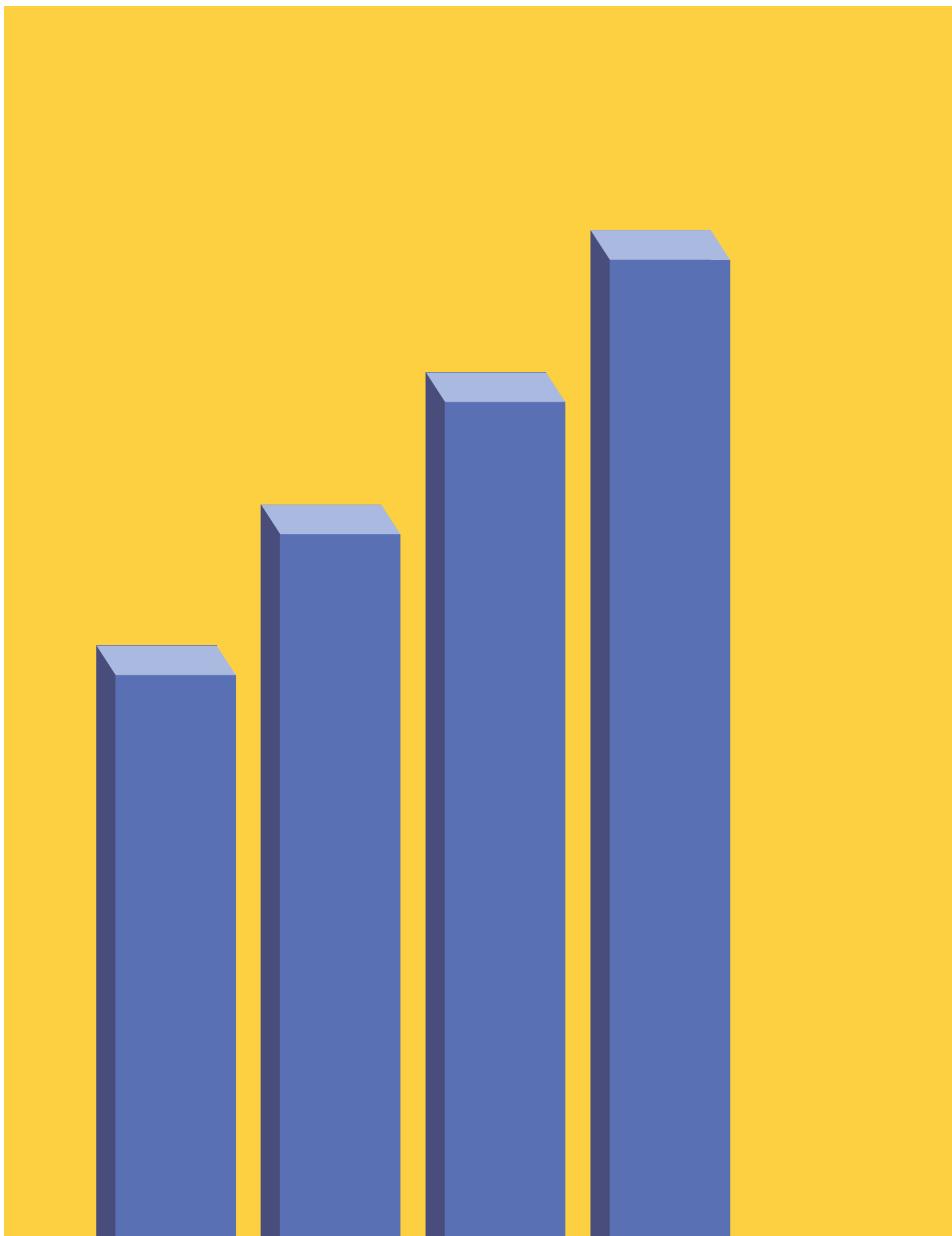
Première signature, dans la Marne, d'une charte d'engagements nouveau réseau de proximité

Présence de la DGFIP au salon des maires et des collectivités locales. Des conférences portant sur le nouveau réseau de proximité et sur l'immobilier de l'État sont venues ponctuer ce salon





2019



L'activité de l'année 2019



Améliorer la qualité des services publics et la relation de proximité avec les usagers

Lors de l'enquête de satisfaction annuelle conduite fin 2019¹, 89 % des usagers interrogés se déclaraient satisfaits du service rendu par la DGFIP lors de leur dernier contact.

La DGFIP a donc poursuivi l'amélioration constante de la qualité de service offerte à ses usagers par le renforcement de tous les canaux de contact : physique, téléphonique et numérique, pour s'adapter aux besoins de chacun.

1.1 Faciliter l'accès aux services de la DGFIP

Le nouveau réseau de proximité

La DGFIP a engagé une démarche innovante d'évolution de son réseau privilégiant une réflexion globale, pluriannuelle, concertée et prenant en compte l'attente forte de nos publics de bénéficier d'un service public plus proche d'eux mais aussi plus efficace.

Cette démarche, lancée en juin 2019 dans la plupart des départements, associe très étroitement les élus et les agents des Finances publiques, en lien avec les Préfets.

Plusieurs chartes d'engagements décrivant le nouveau réseau cible, issues de la concertation engagée depuis juin 2019, ont été signées avec des élus. La concertation se poursuit dans les autres départements. La démarche de ce nouveau réseau de proximité vise trois objectifs principaux :

- mieux répondre aux besoins de proximité des usagers en augmentant de plus de 30 % le nombre de communes dans lesquelles la DGFIP est présente ce qui permet d'aller à la rencontre de publics parfois éloignés de nos services, ou peu familiers des outils numériques. Cette présence peut prendre la forme d'une participation aux France Services mais aussi d'organisation de rendez-vous ou de permanences en mairies, en présentiel ou par visioconférences ;
- répondre de façon plus satisfaisante aux besoins de conseil et d'expertise (financier, fiscal, budgétaire et comptable) des élus locaux ;
- rééquilibrer la présence de services de la DGFIP installés en Île-de-France et dans les grandes métropoles, par la relocalisation de certains services vers les territoires, avec le lancement d'un appel à candidature auprès des petites et moyennes villes qui souhaitent bénéficier de l'implantation d'emplois publics.

Une rénovation de l'offre de services et une multiplication des points d'accueil physique

La DGFIP a accéléré la mise en œuvre de formes modernisées d'accueil physique. Elle a développé l'accueil sur rendez-vous qui permet d'accueillir les usagers sans attente au guichet et d'améliorer la qualité de la réponse apportée à leurs questions par un appel préalable et une préparation de l'entretien par le service.

1 - Source : enquête annuelle BVA réalisée par la DGFIP sur la perception de ses services par les usagers

Pour accompagner les particuliers peu familiarisés avec le numérique, la quasi-totalité des directions départementales des Finances publiques a par ailleurs généralisé des espaces « Internet » dotés de postes informatiques dédiés permettant de présenter l'offre de services en ligne et d'accompagner les usagers dans la prise en main des démarches numériques.

La formation des agents d'accueil et des volontaires du service civique a été renforcée pour accompagner les usagers en identifiant mieux leurs besoins.

1.2 Le renforcement des canaux d'accès à distance à la DGFIP

Une consolidation de l'accueil téléphonique

En matière de fiscalité des particuliers, la DGFIP a développé depuis plusieurs années des plateformes dédiées à l'accueil à distance (centre impôts service, centre prélèvement service, centres de contacts). La DGFIP prépare une unification de ce dispositif via un accueil téléphonique aisément identifiable par un numéro unique et non surtaxé pour garantir plus de lisibilité.

Le déploiement et l'enrichissement de la messagerie sécurisée « e-contacts »

La messagerie sécurisée (canal confidentiel, sécurisé, disponible en continu et partagé avec les services gestionnaires) mise en place pour les particuliers en 2016, a été généralisée aux professionnels en 2019. Elle a ainsi vocation à devenir l'un des vecteurs privilégiés de la relation à distance avec l'utilisateur.

Par ailleurs, la DGFIP a débuté des travaux visant à améliorer son fonctionnement, pour accompagner l'utilisateur dans l'expression de sa demande et pouvoir l'orienter vers le service le mieux à même de traiter son dossier dans les meilleurs délais.

8,2

millions de messages
reçus via la messagerie
sécurisée impots.gouv



Centre des Finances publiques de Sisteron, DDFIP des Alpes-de-Haute-Provence

Accélérer la transformation numérique au service des agents, des usagers et des partenaires

La DGFIP s'appuie sur un très large parc d'applications, parfois anciennes. Elle a su ces dernières années, particulièrement avec le prélèvement à la source, développer de nouveaux services numériques appréciés des usagers. Plusieurs étapes importantes ont été franchies en 2019, dans la modernisation d'applications aussi emblématiques que la paye des fonctionnaires et la gestion des impôts des entreprises (système Medoc).

2.1 Le lancement de nouveaux outils

L'année 2019 a vu la mise en production de nouveaux outils majeurs et cinq projets numériques ont été lauréats du fonds pour la transformation de l'action publique (FTAP)¹. Quatre projets ont également été retenus au titre du fonds de transformation ministériels (FTM)².

La DGFIP a élargi les offres de services en ligne pour les usagers particuliers et professionnels : généralisation de l'accès au compte en ligne pour tous, ouverture de l'Espace numérique sécurisé et unifié (ENSU), création au bénéfice des usagers professionnels d'une messagerie sécurisée, ou encore accès à l'outil de paiement en ligne PayFiP avec France Connect Identité. La généralisation de l'accès à « l'Espace numérique sécurisé de l'agent public » (ENSAP) a permis la suppression du bulletin de paye papier en

avril 2019. Cet espace s'est également enrichi de fonctionnalités dans le domaine de la retraite : les pensionnés relevant du régime des retraites de l'État y ont désormais accès et ils peuvent retrouver leurs bulletins de pension, titres de pension et attestations fiscales annuelles.

2.2 L'investissement dans les technologies autour de la donnée

L'infrastructure d'une gestion modernisée de la donnée a fait des progrès décisifs, au bénéfice tant des projets internes de valorisation que de la mise à disposition d'informations pour les utilisateurs externes. Le projet « lac de données » a fait l'objet d'un démonstrateur et des premiers cas d'usage ont été ouverts. Par ailleurs, la brique technique d'API management, destinée à fournir des accès aux données sécurisés, documentés et supervisés, a été mise en production en novembre 2019.

2.3 Des services numériques améliorés pour les agents

La DGFIP a ouvert au bénéfice de ses agents et des gestionnaires RH une nouvelle fonctionnalité, adossée à SIRHIUS³ et dédiée au dépôt et à la consultation des documents composant le dossier individuel de l'agent.

1 - Foncier innovant, nouveau réseau de proximité, e-contacts +, Infinoe et Datalake/API Management

2 - Nouveau réseau de proximité, Outil mutualisé du recouvrement/ROC SP, Automatisation des processus par assistants digitaux et e-contacts +

3 - Le système d'information des ressources humaines de la DGFIP

2.4 L'engagement de l'immobilier public en faveur de la transition énergétique

La DGFIP, par la voie de la direction de l'immobilier de l'État, chargée du pilotage de la politique immobilière de l'État, a œuvré en faveur de l'amélioration de la performance énergétique : lancement de 39 projets de rénovation de cités administratives dans le cadre d'un programme d'investissement d'un milliard d'euros sur cinq ans et des objectifs énergétiques et environnementaux du Grand Plan d'Investissement, réalisation d'un outil de suivi des fluides interministériel, lancement du programme TIGRE (Travaux Immobiliers à Gains Rapides Énergétiques).

8,2 / 10

note donnée
par les usagers
à nos applications
informatiques



ESI de Noisiel

Garantir à l'ensemble des agents des conditions de travail motivantes et de qualité

3.1 Un travail engagé pour développer l'attractivité de la DGFIP

Des recrutements ouverts et diversifiés

L'augmentation des recrutements prévue dans les années à venir constitue pour la DGFIP un enjeu en termes de sélection, de formation, d'affectation et d'accompagnement dans les services.

La DGFIP conduit ainsi un travail particulier pour attirer de nouveaux talents et compétences en valorisant la diversité de ses missions, sa place centrale au cœur du service public et les perspectives de carrière qu'elle propose à ses agents.

La loi du 6 août 2019 portant transformation de la fonction publique offre ainsi des opportunités pour diversifier les recrutements et adapter les profils à ses besoins spécifiques.

Des perspectives de carrière attractives offertes à tous les agents dans le respect de l'égalité des chances

La DGFIP s'appuie sur une communauté d'agents dont l'expertise, le professionnalisme et l'implication sont reconnus.

L'investissement des agents et des cadres est pris en compte. En 2019, les agents ayant contribué à la réussite de la réforme du prélèvement à la source ont ainsi bénéficié d'une prime d'intéressement. Elle assure également la diversité et l'égalité des opportunités de carrière pour les femmes et les

hommes, y compris pour les postes de responsabilité. Au regard des viviers, l'équilibre entre les femmes et les hommes est assuré en matière d'avancement sur l'ensemble des grades. En particulier, pour l'accès à l'encadrement supérieur, les femmes représentent 51,7 % des inspecteurs divisionnaires de classe normale et 56,1 % des inspecteurs principaux.

En outre, dans le cadre de la poursuite de la politique en faveur des agents en situation de handicap, la DGFIP a consacré près de 800 000 euros au financement des dispositifs d'adaptation de postes et d'aménagement de sites.

3.2 Consolider et diversifier les compétences

De nouvelles compétences sont développées afin de maintenir un haut niveau d'expertise

L'évolution des conditions d'exercice des métiers et de l'accueil des usagers, la spécialisation de certains services ou la généralisation du numérique conduisent à développer de nouvelles compétences.

À titre d'illustration, la mise en place de conseillers aux décideurs locaux, la généralisation des centres de contacts ou le renforcement du rôle de l'intelligence artificielle (dans le contrôle fiscal ou dans la détection des entreprises en difficulté par exemple) ont conduit à la mise en place d'une offre de formation spécifique en 2019.

Par ailleurs, la DGFIP s'est mobilisée tout au long de l'année 2019 pour accompagner le démar-

rage de l'activité des centres de services des ressources humaines, en charge de la pré-liquidation de la paye des agents DGFIP, ainsi que du service d'information aux agents, destinataire de près de 100 000 questions relatives aux ressources humaines.

La formation numérique est fortement encouragée

Compte tenu de l'évolution des missions de la DGFIP, la formation au numérique constitue un enjeu important. Un « Passeport Numérique » est désormais proposé aux agents sur la base du volontariat et en fonction de leurs aspirations individuelles.

Ce cycle de formation vise à acquérir un socle de connaissances minimum dans un contexte de transformation numérique, à offrir une source de recrutement interne en compétences numériques et à favoriser l'émergence d'initiatives nouvelles au service des usagers.

L'offre de formation au management pour les cadres est enrichie

Les cadres de la DGFIP sont confrontés à des défis importants pour accompagner leurs équipes dans

les réformes et organiser le travail dans des conditions nouvelles (développement du télétravail par exemple). Ils bénéficient à cet égard d'un soutien et d'un accompagnement renforcés avec la mobilisation de l'ENFiP¹ (illustré par l'académie des cadres) et de la Mission d'Accompagnement et de Soutien des Équipes d'Encadrement (MAS2E).

En 2019, la MAS2E a organisé 28 cycles d'Ateliers participatifs managériaux au profit de 349 cadres ainsi que 15 séminaires de direction rassemblant 267 cadres.

Un plan d'accompagnement plus ambitieux a été lancé fin 2019 pour aider les cadres à conduire les transformations et accompagner les agents dans leur évolution professionnelle.

+ 24%
de recrutements
par concours

1 - École nationale des Finances publiques



Réunion à la DRFiP 75

3 500

télétravailleurs
en 2019

3.3 Accompagner les transformations

Le télétravail se développe

Conformément aux dispositions de la loi du 12 mars 2012, tout agent de la DGFIP a la possibilité d'exercer ses activités à domicile, sous réserve du respect de certaines conditions. Après une phase de préfiguration, le télétravail a été généralisé progressivement à l'ensemble des directions et services de l'administration centrale courant 2018 (3 500 télétravailleurs à fin 2019).

Les mobilités géographiques et fonctionnelles sont accompagnées

Plusieurs dispositifs d'accompagnement financier des mobilités fonctionnelles et géographiques ont été mis en place pour accompagner les transformations de la DGFIP : déplaçonnement des montants de prime de restructuration de service et mise en place d'un volet fonctionnel, instauration d'un mécanisme de garantie indemnitaire en cas de perte de rémunération consécutive à une mobilité.

La DGFIP a en outre pris des engagements clairs, opérationnels et protecteurs vis-à-vis des agents : absence de mobilité forcée (et au sein d'un département, recherche des solutions les plus favorables aux agents), instauration d'une priorité de mutation pour les agents qui décideront de suivre leur

métier si son lieu d'exercice change, accompagnement financier amplifié pour les agents qui auraient décidé de changer de résidence (doublement des primes de restructuration, indemnisation accrue des frais de changement de résidence), garantie de maintien des rémunérations sur longue période.

En outre, la loi sur la transformation de la fonction publique d'août 2019 prévoit un dispositif de rupture conventionnelle, désormais applicable à la DGFIP. Il s'agit d'un accord mutuel par lequel un agent public et son administration conviennent des conditions de cessation définitive de fonctions. Ainsi, les agents qui aspirent à quitter la fonction publique peuvent demander leur départ définitif en contrepartie d'une indemnité de rupture à fixer en fonction de leur durée d'activité.

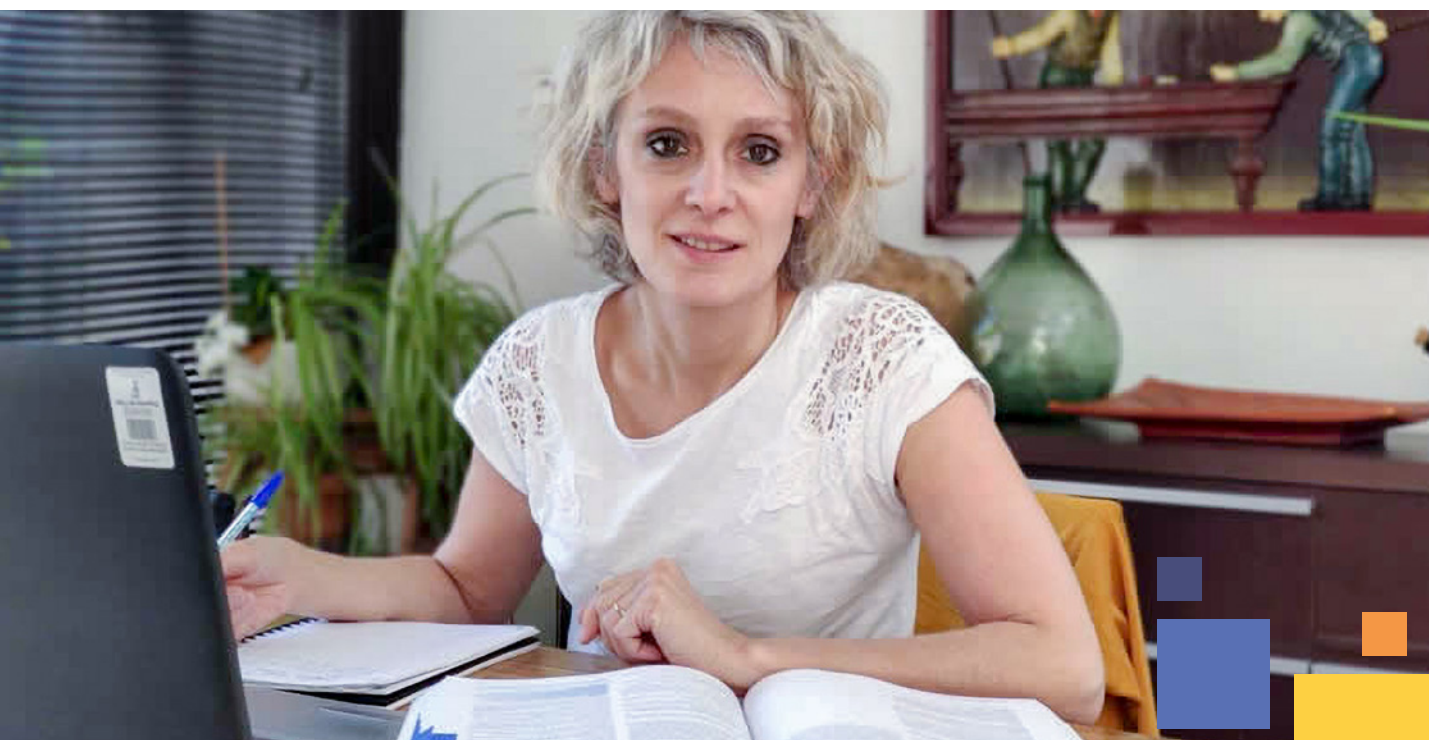
3.4 Une déconcentration approfondie

Les marges de manœuvre des cadres ont été accrues

L'affectation nationale au département est opérationnelle depuis le 1^{er} septembre 2019 dans les 14 directions départementales des Finances publiques préfiguratrices et sa généralisation intervient en 2020. Les directeurs disposent par ailleurs de marges de manœuvre accrues en matière de recrutement avec le développement des recrutements au choix.



Espace de co-working au SDNC (78)



Mme Robert, DIRCOFI Centre-Ouest, en télétravail

Moderniser et simplifier la gestion fiscale

La mise en œuvre du prélèvement à la source a démontré la capacité de la DGFIP à conduire de grandes réformes à dimension organisationnelle, technique et informatique mais aussi à forte valeur ajoutée pour les usagers.

4.1 L'établissement et le recouvrement de l'impôt profondément renouvelés

Une nouvelle modernisation de la gestion de l'impôt sur le revenu et de la taxe d'habitation qui se poursuit

Le prélèvement à la source a entièrement renouvelé la gestion de l'impôt sur le revenu en simplifiant le recouvrement auprès des particuliers et son bilan est très positif. La DGFIP poursuit l'accompagnement des collecteurs et des particuliers dans cette réforme qui atteindra son régime de croisière en 2021.

Elle prolonge ce chantier avec l'extension progressive du pré-remplissage de la déclaration (changements de situation déjà connus, revenus tirés de l'économie collaborative, dépenses de service à la personne, dons) et la mise en œuvre de la « déclaration automatique » dès 2020.

Depuis 2019, la déclaration en ligne est obligatoire pour tous les usagers. La montée en puissance de la déclaration en ligne permet ainsi à l'administration fiscale de réduire fortement la consommation de papier et les envois postaux, rejoignant ainsi une démarche éco-responsable. Pour autant, les usagers éloignés du numérique continuent de pouvoir déclarer sur papier.

Outre la mise en œuvre du prélèvement à la source, le deuxième palier de la réforme de la taxe d'habitation a été atteint en 2019. Huit foyers fiscaux sur dix ont ainsi pu bénéficier d'un dégrèvement de 65 % de leur cotisation au titre de leur résidence principale. Par ailleurs, le dispositif législatif sera étendu aux 20 % restants, entre 2021 et 2023.

Une convergence du recouvrement fiscal et social amorcée

Dans ce contexte, une réforme du recouvrement fiscal et social a été lancée pour rationaliser l'organisation des réseaux publics du recouvrement en valorisant un interlocuteur unique dans chaque sphère. Les recouvrements sociaux seront polarisés autour de l'ACOSS¹ et les recouvrements fiscaux autour de la DGFIP.

La mission interministérielle « France Recouvrement » a été créée afin d'assurer le pilotage et la cohérence de cette réforme. Elle coordonne notamment les travaux liés à l'harmonisation des procédures de recouvrement entre les deux sphères et au déploiement d'un portail informatique du recouvrement fiscal et social.

Parallèlement, un chantier d'envergure, mené conjointement par la DGFIP et la DGDDI², a été initié dans le cadre de la mise en œuvre des mesures de la loi de Finances pour 2019 pour le transfert du recouvrement des taxes sur les boissons non alcooliques, effectif depuis le 1er janvier 2019, et de la taxe générale sur les activités polluantes et de la TVA sur les activités pétrolières à l'horizon 2021.

1 - Agence centrale des organismes de sécurité sociale

2 - Direction générale des Douanes et Droits indirects

La mise en œuvre du prélèvement à la source

Après des années de travaux préparatoires, le prélèvement à la source est une réalité depuis le 1^{er} janvier 2019. Il rend l'impôt plus moderne, plus lisible et plus réactif.

Sa mise en œuvre s'est déroulée avec succès. Le taux brut de recouvrement en mode prélèvement à la source a atteint 99,14 % au 31 décembre 2019 pour une cible 2019 de 98,5 %.

Dès 2019, plus des 3/4 des opérations effectuées dans l'espace « Gérer mon prélèvement à la source » accessible via le site impots.gouv.fr, ont été réalisées par les usagers eux-mêmes qui ont ainsi réalisé 6 millions d'actions en ligne.

Les services des Finances publiques ont recensé 5 millions d'appels sur les plates-formes téléphoniques, 8,2 millions de contacts par la messagerie sécurisée sur « impots.gouv.fr » et 4,6 millions de visites au guichet pendant la campagne déclarative.

La mobilisation générale des agents de la DGFIP a permis de répondre rapidement et efficacement aux sollicitations des usagers, leur permettant ainsi de s'approprier l'outil et de devenir autonomes dans leurs démarches.





99,14 %

Taux de recouvrement
de l'impôt sur le revenu



L'effort pour unifier les métiers du recouvrement se poursuit

La DGFIP poursuit ses actions en vue d'unifier le recouvrement forcé quelle que soit la nature de la créance publique (impôts, amendes, produits locaux et recettes non fiscales). À terme, les poursuites auprès d'un même redevable seront exercées selon une approche globale consolidant l'ensemble de ses créances. La création de la saisie administrative à tiers détenteur en 2019 a permis d'harmoniser les outils juridiques.

Parallèlement, le projet RocSP (Recouvrement optimisé des créances de la sphère publique) a été lancé avec l'ambition d'en faire un outil de recouvrement « toutes créances publiques ».

4.2 Favoriser la dématérialisation des démarches avec les usagers

Des nouveaux services en ligne

L'espace particulier du site impots.gouv.fr a été rénové en mars 2019 afin de permettre à l'utilisateur de disposer d'une vision d'ensemble immédiate sur ses documents récents, son taux et ses acomptes de prélèvement à la source.

De nouveaux types de documents fiscaux sont désormais accessibles, comme les avis de rejets

des acomptes du prélèvement à la source, les lettres de relance ou les mises en demeure.

Dans le domaine de la publicité foncière et de l'enregistrement, l'accès donné aux notaires au fichier immobilier (projet « ANF » en expérimentation), permet d'automatiser les demandes de renseignements des offices notariaux et des réponses qui leur sont retournées et de consulter les fiches hypothécaires numérisées du fichier immobilier.

Lancement de la plateforme de l'immobilier de l'État

Déployé fin 2019, le nouveau portail internet de l'immobilier de l'État¹ offre de nombreuses informations sur la politique immobilière de l'État et facilite le parcours usager en regroupant l'accès aux services en ligne offerts par la direction de l'immobilier de l'État :

- sites internet des cessions immobilières et des ventes mobilières entièrement rénovés afin d'améliorer la valorisation des biens et moderniser les prestations offertes en ligne aux usagers ;
- plateforme des dons de biens mobiliers appartenant à l'État au profit d'autres services de l'État ou d'associations dans le cadre de l'économie sociale et solidaire.

1 - <https://immobilier-etat.gouv.fr>

L'ouverture en open data des données foncières

En application de la loi pour un État au service d'une société de confiance, la DGFIP a ouvert en open data la base « demande de valeur foncière » le 24 avril 2019.

L'ouverture de cette base de données permet de mettre à disposition de tous l'ensemble des informations détenues par l'administration fiscale concernant les valeurs foncières déclarées à l'occasion des mutations à titre onéreux intervenues au cours des cinq dernières années (prix de

vente, date de la transaction d'un bien bâti ou non bâti, descriptif du bien et sa géolocalisation).

La mise en ligne de ces données permet d'améliorer considérablement la connaissance du prix sur le marché immobilier, au bénéfice des citoyens et des acteurs économiques du secteur comme des collectivités territoriales.



Accompagner la nouvelle relation de confiance, faciliter l'application du droit fiscal et lutter contre la fraude

Les lois pour un État au service d'une société de confiance (ESSOC) et lutte contre la fraude promulguées en 2018 ont consacré une politique adaptée en fonction du comportement des contribuables visant d'une part à encourager et faciliter la régularisation des erreurs commises par les contribuables de bonne foi et, d'autre part, à renforcer la lutte contre l'évasion et la fraude fiscale.

Ces deux missions recouvrent des finalités différentes mais complémentaires puisqu'elles ont pour objectif commun de faire appliquer la loi fiscale, en tenant compte du degré de coopération des contribuables.

5.1 Construire une nouvelle relation de confiance avec l'usager

La DGFIP met en œuvre les différents volets de « la nouvelle relation de confiance » annoncés le 14 mars 2019 par le Ministre de l'Action et des Comptes publics qui comprend notamment le service Partenaire des Entreprises (SPE) et le service de mise en conformité fiscale (SMEC), placés au sein de la direction des grandes

entreprises, et l'accompagnement fiscal des PME par une équipe dédiée au sein de chaque direction régionale.

Le principe de bienveillance et de confiance avec le contribuable de bonne foi réaffirmé

Le droit à l'erreur permet à l'administration de s'inscrire dans une démarche d'accompagnement à l'égard des contribuables.

Le site « www.oups.gouv.fr », lancé le 4 juin 2019, est une illustration de cette nouvelle culture administrative, basée sur l'explication et le conseil.

La DGFIP s'emploie dans ce cadre à sensibiliser les contribuables particuliers et professionnels aux erreurs les plus courantes en établissant une liste de cas concrets et en indiquant les démarches à effectuer pour les rectifier.

Depuis fin 2019, un « pas-à-pas pédagogique » intégrant des captures d'écran explique de façon pragmatique aux contribuables comment procéder aux corrections en cas d'erreur.

Les entreprises sont accompagnées dans le respect de leurs obligations fiscales, notamment les petites et moyennes entreprises (PME)

La DGFIP joue un rôle essentiel pour renforcer la conformité et la sécurité juridique en matière fiscale.

À certaines étapes clés du développement économique de l'entreprise, lors d'une restructuration ou pour des opérations récurrentes à fort enjeu financier par exemple, le contribuable peut, sous certaines conditions, demander à l'administration fiscale un accompagnement fiscal personnalisé. Une équipe dédiée a été créée dans chaque direc-

tion régionale pour assumer cette mission, mieux faire connaître aux PME l'utilité du rescrit et développer ce service en l'adaptant à leurs besoins. En 2019, 118 PME ont bénéficié d'un accompagnement fiscal personnalisé et 3 000 ont été contactées par la DGFIP, laissant augurer une augmentation des partenariats en 2020.

Le service régional d'accompagnement des PME donne également des explications générales aux entreprises sur la législation en vigueur, en amont d'éventuelles prises de positions formelles. Cette méthode de travail, inspirée notamment de celle utilisée pour l'instruction des demandes d'agrément, contribue à créer une relation de confiance.

Un plan d'action pour simplifier la procédure de rescrit

Le rescrit est une prise de position de l'administration fiscale relative à l'application des textes à la situation particulière d'un contribuable. La DGFIP en délivre environ 20 000 chaque année. Les rescrits de portée générale sont désormais rendus disponibles dans la base documentaire BOFiP-impôts.

Dans le but d'en simplifier l'accès et de faciliter l'instruction des demandes dans les meilleurs délais, un formulaire indiquant les principales informations à fournir est disponible sur le site « impots.gouv.fr ».



36 000

régularisations
en cours de contrôle

Un partenariat fiscal s'est mis en place avec les grandes entreprises et les entreprises de taille intermédiaire

Le service partenaire des entreprises permet aux grandes entreprises et celles de taille intermédiaire d'engager un dialogue en continu avec un interlocuteur dédié au sein de la DGFIP, sur des problématiques fiscales présentant des risques et/ou des enjeux stratégiques.

Ce dispositif permet d'alléger les contrôles fiscaux en prévenant les erreurs et désaccords sur l'application de la loi. Les entreprises, si elles utilisent pleinement le potentiel de ce service et se conforment à l'opinion de l'administration, préviennent le risque financier associé à des rehaussements.

Par ailleurs, le SMEC doté d'une compétence nationale traite les déclarations rectificatives déposées spontanément par toutes les entreprises et leurs dirigeants dans des situations limitativement énumérées.

Fin 2019, 15 demandes formelles de transaction ont été formulées auprès du SMEC et 2 mises en conformité ont été conclues.

En parallèle, la procédure de régularisation en cours de contrôle prévue à l'article L. 62 du livre des procédures fiscales s'est largement développée : plus de 5 500 pour des contrôles fiscaux externes (hausse de 43%) et plus de 30 600 pour des contrôles sur pièces.

Les entreprises bénéficient parallèlement de la garantie fiscale, par laquelle l'administration prend position sur les points examinés lors du contrôle fiscal.

Enfin, la DGFIP a développé, au profit des autres administrations et institutions de contrôle (DGDDI, URSSAF¹, DIRECCTE²), l'outil PADOc de suivi de la computation des délais des différents contrôles effectués dans un même établissement d'une PME.

5.2 Renforcer la lutte contre la fraude et étoffer le dispositif législatif contre l'évasion fiscale

Les contrôles sont mieux ciblés grâce à l'intelligence artificielle

La programmation du contrôle fiscal est désormais plus ciblée grâce à l'utilisation de nouvelles modalités d'exploitation des données et des méthodes d'analyse prédictive (intelligence artificielle et data-mining) basées sur le volume et la masse des données détenues par la DGFIP, élargies aux données externes utiles, notamment celles résultant de l'échange automatique d'informations entre États. Elle contribue ainsi à mieux détecter les comportements frauduleux.

En 2019, 22 % des contrôles fiscaux ont été programmés en utilisant des méthodes d'analyse des données. Ce sont ainsi 100 000 dossiers issus du ciblage qui ont été adressés aux services opérationnels de contrôle fiscal.

1 - Union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales

2 - Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi

Des résultats exemplaires pour le contrôle fiscal en 2019

En 2019, les recettes effectivement encaissées par le contrôle fiscal s'élèvent à 11 milliards d'euros soit 2 milliards de plus que ce qui avait été annoncé.

Ces recettes s'ajoutent à celles encaissées par le service de traitement des déclarations rectificatives (STDR) (358 millions d'euros) et la convention judiciaire d'intérêt public (530 millions d'euros), soit un total de 12 milliards de recettes encaissées.

Ces excellents résultats découlent d'une part des mesures adoptées dans le cadre des lois relative à la lutte contre la fraude et ESSOC et du succès de la procédure de régularisation en cours de contrôle. Celle-ci a concerné 36 000 dossiers au cours desquels le contribuable a accepté de rectifier son impôt en cas d'erreur. D'autre part, le recours au « data-mining » dans de nombreux dossiers a permis de rapporter près de 785 millions d'euros.



Les grandes entreprises du numérique sont désormais taxées

La loi relative à la taxation des grandes entreprises du numérique adoptée en avril 2019 crée une taxe simple, ciblée et efficace qui pèse sur les activités de valorisation et de commercialisation des données.

Cette taxe, d'un taux unique de 3 % sur le chiffre d'affaires sur les services numériques prestés en France, concerne les entreprises qui ont pour activité la publicité en ligne, la vente de données à des fins publicitaires ou la mise en relation des internautes par les plateformes.

Les fraudes les plus graves font l'objet d'une approche judiciaire renforcée

La DGFIP s'appuie sur l'ensemble des moyens prévus par la loi de 2018 relative à la lutte contre la fraude fiscale qui instaure un mécanisme de transmission obligatoire au procureur de la République des contrôles fiscaux remplissant certaines conditions quant aux montants des droits éludés et à la nature des majorations fiscales appliquées.

Cette loi prévoit également l'affectation d'officiers fiscaux judiciaires au sein d'un service spécialisé dans la répression de la délinquance fiscale, le Service d'enquêtes judiciaires des finances (SEJF), créé le 1^{er} juillet 2019.

Il renforce les capacités d'enquête à disposition de l'autorité judiciaire en matière fiscale et douanière. Il peut être saisi notamment par

le Parquet national financier dans le cadre de dossiers nécessitant une expertise fiscale, douanière ou financière. En application de ce dispositif, 965 dossiers ont été transmis en 2019 à l'autorité judiciaire.

La lutte contre les formes complexes de fraude est renforcée

La DGFIP approfondit ses actions en matière de lutte contre la fraude à la TVA et en matière de fiscalité patrimoniale, en s'impliquant dans le projet de facturation électronique et en s'appuyant sur les Pôles de contrôles revenus/patrimoine et les brigades patrimoniales.

Elle poursuit son engagement au sein de la structure de coordination interministérielle et opérationnelle, qui va se développer à travers la mise en place des groupes opérationnels nationaux anti-fraude (GONAF), dont trois sont pilotés par le service du contrôle fiscal de la DGFIP (task force TVA, e-commerce, sociétés éphémères frauduleuses). Elle participe également au renforcement des moyens affectés au renseignement au sein du ministère.

Elle consolide également sa participation à des opérations de contrôles simultanés et coordonnés au niveau communautaire, en étroite collaboration avec les administrations fiscales d'autres États membres de l'Union Européenne.

Par ailleurs, la lutte contre la fraude liée aux paradis fiscaux et le démantèlement de schémas d'optimisation fiscale agressifs constituent des objectifs prioritaires.

12 milliards

de recettes encaissées
par le contrôle fiscal



La DGFIP, opérateur de référence de la fonction financière et comptable publique et conseil auprès des décideurs publics

La DGFIP a engagé une profonde modernisation de la fonction financière pour en renforcer l'efficacité et maintenir un haut niveau de qualité comptable et d'information du Parlement et des citoyens sur les finances publiques.

6.1 Une qualité comptable maintenue à haut niveau et des données sur les finances publiques mieux valorisées

Une qualité comptable maintenue à un haut niveau

Les comptes de l'État ont à nouveau été certifiés en 2019 par la Cour des comptes, avec un nombre de réserves qui continue à diminuer.

La DGFIP veille également à garantir un haut niveau de qualité comptable pour le service public local. Ainsi, elle contribue à l'expérimentation d'un exercice de certification auprès d'un panel de collectivités locales, de toutes tailles et catégories.

Un bilan intermédiaire a été transmis au Parlement à la fin du 1^{er} trimestre 2019. Il met en exergue la forte implication des acteurs locaux, ordonnateurs comme comptables, et les marges de progrès en matière de qualité des comptes.

Des dispositifs alternatifs, tels que l'attestation de fiabilité des comptes ou la synthèse de la qualité des comptes présentée à la collectivité, sont également expérimentés auprès des collectivités locales volontaires.

Des données comptables mieux valorisées

La DGFIP a poursuivi son action en vue de valoriser les informations issues de la comptabilité générale tant pour les gestionnaires ministériels que les parlementaires et le grand public. En ce sens, elle a travaillé à avancer le calendrier de production du Compte général de l'État pour qu'il soit utile au débat parlementaire sur la loi de règlement au printemps et qu'il éclaire le débat sur les finances publiques.

Dans le domaine local, elle a préparé l'expérimentation d'un Compte Financier Unique (CFU) pour les collectivités territoriales qui permettra de simplifier la production des états comptables (en fusionnant compte de gestion et compte administratif), d'améliorer la lisibilité de l'information financière, de fiabiliser les données comptables et d'optimiser l'outil de gestion pour les exécutifs locaux. Plus de 500 collectivités ont candidaté pour expérimenter le CFU.

6.2 La poursuite de la modernisation des organisations et de la mission comptables

Des organisations financières et comptables simplifiées

En 2019, la DGFIP a poursuivi le développement des services facturiers auxquels ont adhéré les ministères de l'agriculture, de l'écologie et de la justice.

Par ailleurs, les premiers centres de gestion financière (CGF) ont été mis en place auprès des comptables assignataires du bloc 3, issus du rapprochement entre centres de services partagés et services facturiers pour gagner en efficacité en supprimant les contrôles redondants entre

l'ordonnateur et le comptable. Fin 2019, deux CGF étaient déployés à titre expérimental, leur généralisation sur le bloc 3 étant prévue en 2021.

Des contrôles mieux ciblés

La DGFIP a poursuivi, en 2019, le déploiement des modalités renouvelées de contrôle de la dépense (développement du contrôle hiérarchisé, mise en place du contrôle allégé partenarial par sondage a posteriori dans les 2 900 organismes publics locaux présentant les enjeux les plus forts) et a travaillé à mieux utiliser les nouveaux outils numériques (intelligence artificielle, assistants digitaux) pour renforcer l'efficacité de ces contrôles. Des expérimentations ont été engagées en matière d'analyse prédictive de la dépense.

17,2 / 20

Indice de qualité
des comptes locaux



M. Dekeirle, direction départementale du Loir-et-Cher



M. Freund, président d'EPCI et M. Bardon, direction départementale (Bas-Rhin)

6.3 Développer les partenariats et le conseil

Une accélération de la dématérialisation des échanges

Au sein du secteur public local, la DGFIP a accompagné les collectivités en vue d'une généralisation de la dématérialisation des échanges avec par exemple le déploiement du Protocole d'échange standard relatif aux marchés.

Les acheteurs publics peuvent désormais transmettre à la DGFIP via un flux unique les données de marché et les pièces contractuelles afférentes afin de répondre à trois besoins : la publication des données essentielles sur la plateforme data.gouv.fr, l'alimentation de l'application de recensement économique de l'achat public opérée par la direction des

affaires juridiques et l'initialisation de la fiche marché dans l'application Hélios¹.

La DGFIP est ainsi facteur d'économies d'échelle grâce à la dématérialisation de la commande publique.

Le développement d'un conseil de proximité pour les décideurs publics

La DGFIP a préparé tout au long de l'année 2019 la mise en place des premiers conseillers aux décideurs locaux. Cette évolution doit permettre d'améliorer les prestations offertes en matière de gestion financière et comptable des collectivités locales et de conseil aux élus, notamment pour les collectivités les plus petites ou les plus fragiles.

L'utilisation de l'intelligence artificielle pour les entreprises en difficultés

Afin de détecter les difficultés des entreprises, le plus en amont possible, la DGFIP a développé un outil d'analyse de données utile pour le travail des Comités départementaux d'examen des problèmes de financement des entreprises qui permet d'évaluer de façon précoce, grâce à l'intelligence artificielle, le

risque qu'une entreprise entre dans une procédure collective (redressement ou liquidation judiciaire).

Après une expérimentation positive, cet outil de détection a été déployé sur l'ensemble du territoire en 2019.

1 - Application unique de gestion comptable de l'ensemble des collectivités locales et des établissements publics locaux

Et déjà en 2020...

14^{ème}



année consécutive de la certification des comptes de l'État par la Cour des comptes

Mise en œuvre de la déclaration automatique dans le cadre de la campagne de l'impôt sur le revenu



Mise à disposition de certaines données à l'ensemble des administrations dans le cadre du programme

« Dites le nous une fois »

Plus de

90 %

des factures émises par les grandes entreprises désormais dématérialisées

Paielement de proximité auprès de



+ de 4 700
buralistes

21



départements ont signé une charte d'engagements du nouveau réseau de proximité au premier trimestre 2020

Signature du contrat d'objectifs et de moyens

entre le Secrétariat général des ministères économiques et financiers, la direction du Budget et la direction générale des Finances publiques pour la période

2020 - 2023

Mise en place du plan de continuité d'activité et du plan de reprise d'activité de la DGFIP dans le cadre de la crise sanitaire du



COVID-19



Hausse de près de

40 %

du budget des services informatiques

Près de

3 000

recrutements



Jusqu'à

28 %

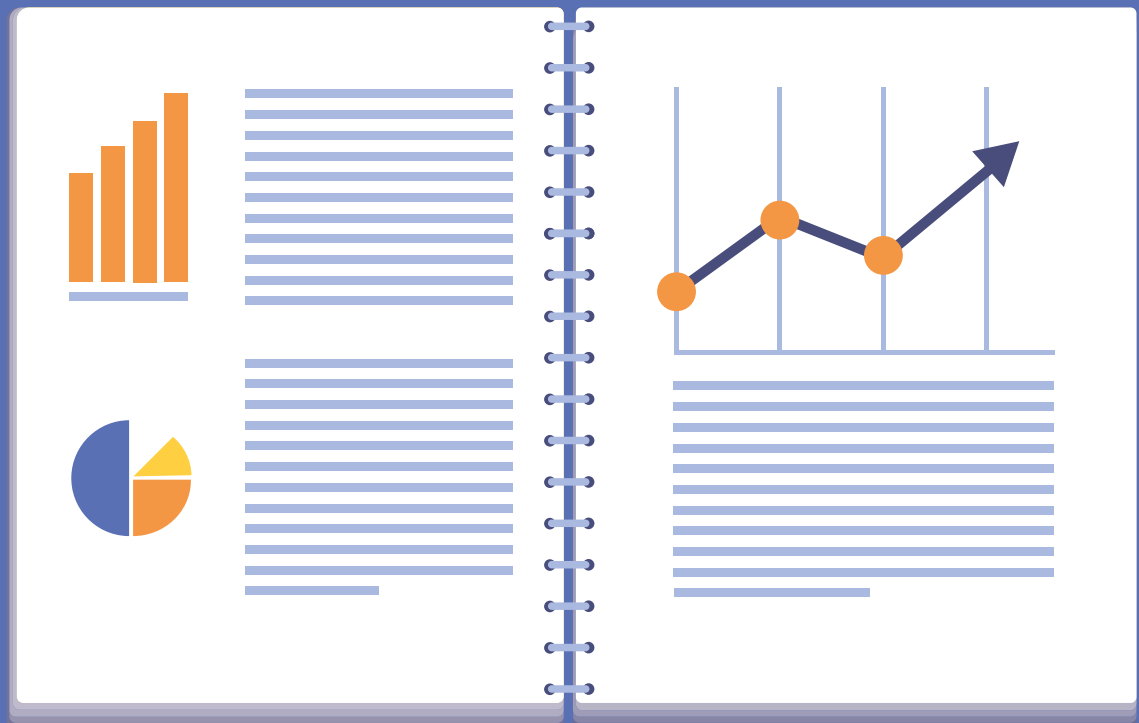
des agents en télétravail durant le confinement



Installation des premiers conseillers aux décideurs locaux



sur l'ensemble du territoire



Cahier statistiques



1. La DGFIP au service des usagers

L'ACCUEIL DES USAGERS PARTICULIERS ET PROFESSIONNELS (EN MILLIONS)

	2017	2018	2019
Nombre d'usagers particuliers reçus aux guichets pendant les campagnes fiscales			
Campagne déclarative	5,4	4,9	4,6
Campagne des avis	9,2	8,6	7,7
Nombre d'appels reçus sur les plates-formes			
Centres impôts service (information généraliste particuliers et professionnels)	3,6	2,6	2,3
Centres prélèvement service (gestion des contrats de prélèvement particuliers et professionnels)	3,9	2,8	2,3
Centres de contact (numéros historiques)	2,5	1,1	0,7
Assistance au prélèvement à la source (par les plates-formes téléphoniques)	-	1,0	5,0
Service des retraites de l'État (pensionnés et agents de l'État en activité)	0,57	0,56	0,72
Nombres de contacts par messageries			
Courriels reçus dans les services des impôts des particuliers	5,4	4,4 *	5,8
Courriels reçus dans les services des impôts des entreprises	3,1	2,4 *	4,3
Courriels reçus dans les centres prélèvement service	0,6	0,4	0,3
Courriels reçus dans le service des retraites de l'État	0,14	0,16	0,22
Messagerie sécurisée sur « impots.gouv.fr »	5,0	7,2	8,2
TOTAL	39,4	36,1	42,1

* Hors flux de la semaine 14 à la semaine 26 (statistiques indisponibles)

LES PUBLICS DE LA DGFIP ET LES SERVICES EN LIGNE (EN MILLIONS)

	2017	2018	2019
Site « impots.gouv.fr » - Particuliers			
Visites cumulées sur le site (espace public)	151,5	210,4	230,4
Nombre d'espaces particuliers créés	-	27,9	32,2
Nombre de connexions à impots.gouv via FranceConnect	-	-	11,2
Simulations du calcul de l'impôt sur le revenu (espace public)	20,2	20,0	12,3
Accès à l'espace particulier sur le site « impots.gouv.fr »	148,9	199,7	232,9
Déclarations des revenus en ligne (espace particulier et EDI IR) ⁽¹⁾	24,2	28,1	30,4
Déclarants des revenus en ligne (espace particulier et EDI IR) ⁽¹⁾	20,5	23,1	25,4
Déclarations des revenus corrigées en ligne après réception des avis (espace particulier) en nombre	0,18	0,30	0,34
Adhésions au paiement dématérialisé des impôts (espace particulier)	2,1	2,6	2,2
Paiements en ligne (espace public et espace particulier)	15,9	20,0	18,6
Nombre d'actions sur le service de gestion du prélèvement à la source	-	-	8,2
Dont Nombre d'actions faites en ligne par les usagers	-	-	6,0
Dont Nombre d'actions faites par les agents pour le compte des usagers	-	-	2,2
Usagers ayant opté pour la dématérialisation totale (déclaration des revenus et avis d'impôt)	9,0	11,3	13,7
Requêtes effectuées sur le service « Rechercher des transactions immobilières »	1,2	2,5	2,9
Application mobile « Impots.gouv »			
Paiements	1,1	1,7	1,6

(1) - EDI (Échange de données informatisé).

	2017	2018	2019
Site « impots.gouv.fr » - Professionnels			
Nombre d'espaces professionnels créés	3,3	3,7	4,2
Accès à l'espace abonné des professionnels	30,4	32,8	32,7
Site « collectivites-locales.gouv.fr »			
Visites	4,2	4,1	4,3
Site « tipi.budget.gouv.fr »			
Paielements de produits via le portail « tipi.budget.gouv.fr »	2,7	3,4	4,1
Site « amendes.gouv.fr »			
Paielements des amendes	14,3	10,3	8,4
Application mobile « amendes.gouv »			
Paielements des amendes	1,7	1,5	1,8
Site « stationnement.gouv.fr »			
Paieement du forfait de post-stationnement	-	2,6	3,2
Ventes en ligne de timbres fiscaux électroniques ⁽²⁾			
Achats de timbres fiscaux électroniques (nombre de timbres)	2,1	3,4	4,5
Achats de timbres fiscaux électroniques (montant total des timbres)	120	195	280
Taux des formalités payables par timbre électronique	85 %	100 % ⁽³⁾	100 %
Site « cadastre.gouv.fr »			
Visites cumulées sur le site	20,4	19,7	21,7
Site « encheres-domaines.gouv.fr »			
Visites cumulées sur le site	2,4	1,3	2,7
Site « retraitesdeletat.gouv.fr »			
Visites cumulées sur le site	1,6	2,5	3,6

(2) Hors justice et VLS/TS (Visa Long Séjour valant Titre de Séjour)

(3) Taux atteint le 31/12/2018 avec l'ouverture du timbre naturalisation

LA DÉMATÉRIALISATION DU PAIEMENT DES IMPÔTS

Taux de paiement dématérialisé hors impôt sur le revenu du fait de la mise en oeuvre du prélèvement à la source ⁽¹⁾		2017	2018	2019
Taxe d'habitation				
	Mensualisation	36,6 %	37,3 %	37,4 %
	Prélèvement à l'échéance	7,0 %	8,1 %	10,5 %
	Paieement sur Internet	15,9 %	19,3 %	22,3 %
	TOTAL	59,4 %	64,7 %	70,2 %
Taxes foncières				
	Mensualisation	31,1 %	31,9 %	32,6 %
	Prélèvement à l'échéance	10,5 %	12,7 %	18,0 %
	Paieement sur Internet	16,7 %	21,2 %	23,9 %
	TOTAL	58,3 %	65,8 %	74,5 %
Tous impôts				
	Mensualisation	33,8 %	34,5 %	34,9 %
	Prélèvement à l'échéance	8,8 %	10,5 %	14,4 %
	Paieement sur Internet	16,3 %	20,3 %	23,1 %
	TOTAL	58,8 %	65,2 %	72,4 %

(1) Ce tableau présente le taux de paiement dématérialisé des impôts des particuliers basé sur le nombre de contrats actifs (avec au moins un prélèvement rattaché à une imposition) et le nombre de paiements en ligne (hors acomptes provisionnels d'IR-PS) pendant une année N, rapporté au nombre de contribuables imposés de cette même année N

IMPÔTS DES PROFESSIONNELS

Part acquittée par téléversement	2017	2018	2019
Impôt sur les sociétés	99,5 %	99,7 %	99,6 %
TVA	99,7 %	99,7 %	99,7 %
Taxe sur les salaires	91,5 %	92,4 %	94,0 %

LES REMBOURSEMENTS ET DÉGRÈVEMENTS EFFECTUÉS PAR LA DGFIP (EN MILLIONS D'EUROS)

Impôts d'État	2017	2018	2019
Impôt sur le revenu	4 598	6 205	16 210
Impôt sur les sociétés	29 058	36 590	35 581
TVA	53 332	54 927	59 598
Autres dont taxe de 3 % ⁽¹⁾	12 920	12 283	9 787
TOTAL	99 908	110 005	121 177

(1) Sur les données 2017

Impôts locaux	2017	2018	2019
Contribution économique territoriale et taxe professionnelle	6 970	6 801	6 175
Taxes foncières	1 508	1 660	1 668
Taxe d'habitation	3 674	6 708	10 560
Autres	513	538	484
TOTAL	12 665	15 707	18 887

LES SERVICES FINANCIERS

LES DÉPÔTS DE FONDS AU TRÉSOR

Nombre de comptes	2017	2018	2019
État	7 344	7 105	7 046
Établissements publics	12 605	12 766	13 135
Secteur public local	30 734	33 523	36 678
Autres (Chambres de commerce et d'industrie...)	1 436	1 371	1 352
Opérateurs « dépenses d'avenir »	67	67	71
Comptes de placement rémunérés	20	18	18
Contrôleurs budgétaires et comptables ministériels (CBCM)	81	79	76
TOTAL	52 287	54 929	58 376

Encours (en millions d'euros)	2017	2018	2019
État	1 329	1 448	1 550
Établissements publics	17 808	21 064	23 272
Secteur public local	986	1 335	1 440
Autres (Chambres de commerce et d'industrie...)	4 308	3 712	3 901
Opérateurs « dépenses d'avenir »	34 301	33 375	32 179
Comptes de placement rémunérés	1 500	1 462	1 363
Contrôleurs budgétaires et comptables ministériels (CBCM)	22 175	28 007	33 945
TOTAL	82 407	90 403	97 650

L'ACTIVITÉ DE PRÉPOSÉ DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ⁽¹⁾

	2017	2018	2019
Nombre de comptes			
Professions juridiques (notaires...)	17 576	20 682	21 043
Administrateurs et Mandataires Judiciaires	5 198	4 453	3 873
Personnes physiques (y compris protégées par la loi)	11 727	9 826	5 585
Huissiers	3 344	3 340	3 442
Organismes sociaux	976	626	600
Offices publics de l'habitat (OPH)	278	267	209
Autres clientèles	3 254	3 266	3 287
TOTAL	42 353	42 460	38 039

(1) Le changement du système d'information concernant cette activité modifie les rubriques habituellement présentées sans en affecter les totaux

Encours (en millions d'euros)	2017	2018	2019
Professions juridiques (notaires...)	34 484	34 716	38 652
Administrateurs et Mandataires Judiciaires	5 920	5 791	5 897
Personnes physiques (y compris protégées par la loi)	134	135	136
Huissiers	444	441	467
Organismes sociaux	87	80	118
Offices publics de l'habitat (OPH)	245	268	225
Autres clientèles	1 260	1 502	1 382
TOTAL	42 574	42 933	46 877

Consignations	2017	2018	2019
Nombre	637 300	614 916	608 283
Encours (en millions d'euros)	3 453	3 599	3 718

LA PUBLICITÉ FONCIÈRE ET L'ENREGISTREMENT

Publicité foncière		2017	2018	2019
Publications				
	Ventes	1 546 455	1 569 024	1 707 650
	Inscriptions	1 073 855	1 083 104	1 112 970
	Radiations, mentions et saisies	344 579	466 845	460 594
	Autres ⁽¹⁾	945 638	972 639	1 011 357
	Demandes de renseignements	6 593 133	6 624 501	7 163 183
	Demandes de copies de fiches et documents	624 954	672 713	722 786
Travaux particuliers				
	Procès-verbaux de remembrement	15 141	12 669	11 747
	Procès-verbaux de remaniement	62 427	42 701	30 594
	Ordonnances d'expropriation	3 755	3 536	3 915
TOTAL		11 209 937	11 447 732	12 224 796
dont formalités télé@ctées		7 842 594	9 560 872	10 485 458
Soit en %		70,0 %	83,5 %	85,8 %

(1) Attestations après décès, donations-partages, attestations rectificatives...

Enregistrement		2017	2018	2019
Déclarations de succession		833 894	847 460	817 580
Déclarations de dons		300 582	263 004	276 975
Actes des sociétés		251 009	258 196	277 156
Actes notariés		208 636	232 916	177 776
Donations / Partages		57 655	58 084	62 490
Autres		719 328	603 311	604 038
TOTAL		2 371 104	2 262 971	2 216 015

LE CADASTRE

SITUATION AU 1 ^{ER} JANVIER	2017	2018	2019
Comptes de propriétaires	37 716 192	37 997 355	38 286 337
Locaux	52 396 051	52 935 412	53 489 372
Parcelles non subdivisées et subdivisions fiscales	105 072 831	104 019 711	105 585 683
Articles du répertoire informatisé des voies et lieux-dits	7 354 359	7 382 558	7 423 201
TRAVAUX EFFECTUÉS	2017	2018	2019
Plan			
Parcelles ou subdivisions fiscales remaniées	59 919	48 715	26 830
Conservation cadastrale, travaux de mise à jour du plan			
Documents d'arpentage (DA)	192 402	186 941	202 768
Changements constatés	570 903	489 431	368 084
Extraits d'actes et feuillets des procès-verbaux de remembrement exploités	2 046 928	2 584 595	2 735 555
Évaluations cadastrales			
Déclarations de propriétés bâties exploitées	1 330 895	1 373 015	1 341 856
Changements relatifs aux propriétés non bâties exploitées	587 251	587 444	645 433
Délivrance d'informations			
Extraits du plan cadastral édités à partir du site « cadastre.gouv.fr »	18 886 777	19 777 397	19 628 771
Extraits modèles 1 et 3 ⁽¹⁾	5 112 801	5 328 437	5 837 269
Total des délivrances d'informations	23 999 578	25 105 834	25 466 040

(1) Inclut les extraits produits à partir du serveur professionnel des données cadastrales (SPDC), par les études notariales depuis 2004 et par les géomètres-experts depuis 2007

2. Les missions de la DGFiP en chiffres

LES RECETTES PUBLIQUES ENCAISSÉES PAR LA DGFiP

Impôt sur le revenu		2017	2018	2019
Nombre de foyers fiscaux		37 889 181	38 332 982	38 575 314
dont :	Nombre de foyers fiscaux imposés ⁽¹⁾	16 344 784	16 578 268	2 916 681
	Nombre de foyers fiscaux non imposés ⁽¹⁾	15 551 861	15 246 385	25 391 584
	Nombre de foyers fiscaux ayant bénéficié d'une restitution ⁽²⁾	5 992 536	6 508 329	10 267 049
Recettes au profit de l'État (en millions d'euros) ⁽⁴⁾		77 622	79 215	87 954

Impôt de solidarité sur la fortune / impôt sur la fortune immobilière à compter de 2018		2017	2018	2019
Nombre de déclarations		358 198	132 725	139 149
Recettes au profit de l'État (en millions d'euros)		5 067	1 900	2 105

TVA		2017	2018	2019
Nombre d'entreprises imposables		5 749 852	6 024 249	6 401 698
dont :	Régime réel normal	1 422 905	1 440 408	1 468 518
	Régime réel simplifié	2 040 550	2 106 485	2 192 492
	Régimes micro BIC et spécial BNC	1 842 009	2 037 613	2 305 568
	Régime simplifié agricole	444 388	439 743	435 120
Recettes au profit de l'État (en millions d'euros)		188 714	194 034	170 875
Recettes au profit d'organismes divers (en millions d'euros)		11 533	14 352	45 827
TOTAL (en millions d'euros)		200 247	208 386	216 703

Impôt sur les sociétés		2017	2018	2019
Nombre d'entreprises imposables		2 204 018	2 330 478	2 484 894
Recettes au profit de l'État (en millions d'euros)		64 773	63 976	69 047

Contribution sociale sur l'impôt sur les sociétés		2017	2018	2019
Recettes au profit de l'État (en millions d'euros)		1 324	1 344	1 457

Taxe d'habitation		2017	2018	2019
Nombre d'avis d'imposition		29 469 635	29 427 394	29 459 831
Recettes au profit des collectivités territoriales (en millions d'euros) ⁽³⁾		22 575	23 137	23 921

(1) Les données correspondent aux seules impositions primitives.

(2) Il s'agit des foyers fiscaux dont le montant d'impôt, calculé à partir des éléments d'assiette, est négatif (indépendamment des acomptes éventuellement versés).

(3) Les recettes correspondent aux émissions d'impôts locaux.

(4) Les recettes d'IR 2019 se décomposent ainsi: 6,9 milliards d'euros (Md€) pour les émissions 2019 (dont 2,2 Md€ au titre des revenus exceptionnels), 72,8 Md€ pour le PAS encaissé en 2019 (hors les 4,9 Md€ perçus en janvier 2020 au titre de décembre 2019), 8,3 Md€ pour les émissions antérieures à 2019, le PFU et les PVI. À titre de comparaison, en 2018, les recettes étaient de 71,2 Md€ pour les émissions 2018 et 8,0 Md€ pour les émissions antérieures à 2018, le PFU et les PVI.

Taxes foncières	2017	2018	2019
Nombre d'avis d'imposition	31 686 934	32 111 204	32 344 571
Recettes au profit des collectivités territoriales (en millions d'euros) ⁽¹⁾	41 315	42 473	43 461

CVAE ⁽²⁾	2017	2018	2019
Recettes au profit de l'État et autres entités (en millions d'euros)	41	32	37
Recettes au profit des collectivités territoriales (en millions d'euros) ⁽¹⁾	14 560	15 188	16 092
TOTAL (en millions d'euros)	14 601	15 220	16 129

TASCOM ⁽³⁾	2017	2018	2019
Recettes au profit de l'État (en millions d'euros)	286	198	196
Recettes au profit des collectivités territoriales (en millions d'euros) ⁽¹⁾	945	775	811
TOTAL (en millions d'euros)	1 231	973	1 007

CFE + Taxes annexes + IFR ⁽⁴⁾	2017	2018	2019
Nombre d'avis d'imposition	4 911 470	5 122 640	5 045 326
Recettes au profit de l'État (en millions d'euros)	204	204	178
Recettes au profit des collectivités territoriales (en millions d'euros) ⁽¹⁾	11 178	11 344	11 379
dont CFE + Taxes annexes	9 554	9 697	9 673
dont IFR	1 624	1 647	1 706
TOTAL (en millions d'euros)	11 382	11 548	11 557

Contribution à l'audiovisuel public	2017	2018	2019
Recettes au profit d'organismes divers (en millions d'euros)	3 930	3 895	3 860

Enregistrement (en millions d'euros)		2017	2018	2019
Taxe spéciale sur les conventions d'assurance	au profit des collectivités territoriales (en millions d'euros)	7 155	7 403	7 602
	au profit d'organismes divers (en millions d'euros)	997	1 015	1 032
	au profit de l'État (en millions d'euros)	184	217	222
Mutations à titre onéreux (en millions d'euros)		644	886	783
Mutations à titre gratuit : donations (en millions d'euros)		2 273	2 678	2 998
Mutations à titre gratuit : successions (en millions d'euros)		10 557	13 492	12 314
Taxe de publicité foncière	au profit des collectivités territoriales (en millions d'euros)	11 161	11 571	12 851
	au profit de l'État (en millions d'euros)	437	497	542
Autres recettes et pénalités (en millions d'euros)		705	713	661
TOTAL (en millions d'euros)		34 113	38 472	39 005

(1) Les recettes correspondent aux émissions d'impôts locaux

(2) Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

(3) Taxe sur les surfaces commerciales

(4) Cotisation foncière des entreprises et imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux

Timbre et recettes assimilées (en millions d'euros)	2017	2018	2019
Taxe sur les véhicules des sociétés (TVS) au profit d'organismes divers	31	829	757
Timbre unique	382	355	415
Autres recettes et pénalités	282	414	503
TOTAL (en millions d'euros)	695	1 598	1 675

Autres impôts et taxes (en millions d'euros)	2017	2018	2019
Prélèvements sur revenus de capitaux mobiliers	3 707	4 192	4 683
Cotisation minimale de taxe professionnelle	16	2	18
Retenues à la source et impôt sur le revenu des non-résidents	1017	864	1043
Autres recettes au profit de l'État	3 022	1 314	1 136
Autres recettes au profit des collectivités territoriales	3 554	3 673	3 978
Taxe sur les salaires	13 773	13 596	13 896
Contributions sociales	20 709	21 340	14 342
Autres recettes au profit d'organismes divers	3 294	3 553	4 634
TOTAL (en millions d'euros)	49 092	48 533	43 729

Recettes non fiscales (en millions d'euros)	2017	2018	2019
Recettes au profit de l'État	13 818	13 886	13 967
Recettes au profit des collectivités territoriales ⁽²⁾	59 527	77 613	61 894
TOTAL (en millions d'euros)	73 345	91 499	75 861

(2) Chiffres définitifs

Total général des recettes encaissées par la DGFIP (en millions d'euros)	2017	2018	2019
Recettes au profit de l'État	375 224	380 563	371 133
Recettes au profit des collectivités territoriales	171 970	193 177	181 988
Recettes au profit d'organismes divers	54 267	58 580	84 347
TOTAL (en millions d'euros)	600 937	632 319	637 468

LES ACTIONS DE RECOUVREMENT

IMPÔTS DES PARTICULIERS		2017	2018	2019 ⁽¹⁾
Opérations de relance				
	Lettres de relance/ Mises en demeure de payer	10 863 354	10 961 783	12 706 920
Actions en recouvrement forcé - Actions de « masse »				
	Avis à tiers détenteur	5 901 443	6 247 089	6 835 111
Actions en recouvrement forcé - Actions « lourdes »				
	Actions en reconstitution de patrimoine	19	20	36
	Saisies immobilières	296	274	309
	Assignations en liquidation judiciaire	116	139	139
Actions en justice				
	Juridiction civile	1 138	1 079	1 066
	Juridiction commerciale	381	400	323
	Juridiction administrative	418	357	381
Contentieux				
	Oppositions à poursuites	3 562	3 582	3 857
	Autres contestations ⁽²⁾	265	261	184

IMPÔTS DES PROFESSIONNELS		2017	2018	2019 ⁽¹⁾
Opérations de relance				
	Lettres de relance/ Mises en demeure de payer	1 573 548	1 317 065	1 775 739
Actions en recouvrement forcé - Actions de « masse »				
	Avis à tiers détenteur	975 139	1 182 710	1 205 527
Actions en recouvrement forcé - Actions « lourdes »				
	Mesures conservatoires	1 627	1 628	1 412
	Saisies immobilières	79	80	74
	Assignations en liquidation judiciaire	1 254	1 447	1 510
Actions en justice				
	Juridiction civile	1 230	1 363	959
	Juridiction commerciale	2 925	3 009	2 861
	Juridiction administrative	138	123	125
Contentieux				
	Oppositions à poursuites	1 118	1 038	1 265
	Autres contestations ⁽²⁾	1 671	1 562	1 351

AMENDES ET CONDAMNATIONS PÉCUNIAIRES		2017	2018	2019 ⁽¹⁾
Actions en recouvrement forcé - Actions de « masse »				
	Saisies à tiers détenteurs	4 752 883	5 192 056	5 618 830

(1) chiffres provisoires

(2) Uniquement contentieux liés aux procédures collectives

LE CONTRÔLE FISCAL

1 - LE MONTANT DE L'IMPÔT ÉLUDÉ ET DES SANCTIONS (EN MILLIONS D'EUROS)	2017	2018	2019
Droits et pénalités dont le recouvrement a été demandé ⁽¹⁾ (a)	13 456	12 547	12 089
Commission (hors montants RCTVA) ⁽²⁾ (b)	2 692	1 963	0
Rejet crédit de TVA CFE et CSP (c)	1 755	1 642	1 780
Total Résultats financiers (a)+(b)+(c) dont :	17 903	16 151	13 869
Droits nets	13 981	12 916	11 450
Pénalités	3 922	3 235	2 419

(1) STDR inclus

(2) À compter de 2019 les dossiers sont pris en compte après avis des instances consultatives et autres recours

Détail des droits nets par impôt (en millions d'euros) :	2017	2018	2019
Impôt sur les sociétés	3 930	3 652	3 020
Impôt sur le revenu ⁽¹⁾	2 454	2 412	1 781
Taxe sur la valeur ajoutée	2 129	2 000	1 760
Remboursements de crédit de TVA	1 602	1 507	1 697
Droits d'enregistrement	1 353	1 071	1 282
Impôt de solidarité sur la fortune devenu Impôt sur la Fortune Immobilière (IFI) en 2018	627	524	429
Impôts locaux	593	533	504
Impôts divers ⁽¹⁾	1 293	1 217	976

(1) Dont la contribution sociale généralisée (CSG), la contribution pour le remboursement de la dette sociale (CRDS), la contribution à l'audiovisuel public et les taxes annexes sur le chiffre d'affaires.

2 - LE RENDEMENT BUDGÉTAIRE DU CONTRÔLE FISCAL (EN MILLIARDS D'EUROS)	2017	2018	2019
Montant des encaissements ⁽¹⁾ suite à contrôle fiscal	9.4	8.7	11.3
Montant des encaissements sur amendes CJIP et CRPC	-	-	0,53

(1) Montants encaissés au titre des contrôles fiscaux de l'année et des années antérieures et de la relance des déclarations de succession et d'impôt de solidarité sur la fortune et des dossiers déposés auprès du STDR

3- PROCÉDURES AVEC ACCEPTATION DU CONTRIBUABLE	2017	2018	2019
Nombre de dossiers ayant fait l'objet d'une régularisation en cours de contrôle (CFE/CSP)	3 851	3 895	36 206
Nombre de transactions avant MER et règlements d'ensemble conclus	2 028	2 167	2 732

4 - LE CONTRÔLE DES FRAUDES LES PLUS GRAVES	2017	2018	2019
Montant des droits et des pénalités des opérations sur place répressives ⁽¹⁾	6 454	4 061	3 553
Part des opérations répressives par rapport au total du contrôle sur place	29,9 %	28,3 %	27,3 %
Nombre de perquisitions fiscales	215	201	185

(1) Application des pénalités de 40 % ou plus

5 - L'ACTION PÉNALE	2017	2018	2019
Nombre de dossiers transmis à l'autorité judiciaire dont :	1 095	956	1 826
Nombre de dénonciations obligatoires au Parquet			965
Plaintes pour fraude fiscale (après avis favorable de la CIF)	879	806	672
Dossiers transmis à la "police fiscale"	44	10	41
Plaintes pour escroquerie	141	119	127
Procédures d'opposition à fonction	31	21	21
Nombre de CJIP relatives à la fraude fiscale			2
Nombre de CRPC relatives à la fraude fiscale			13

6 - LA COUVERTURE DU TISSU FISCAL (EN NOMBRE)	2017	2018	2019
Le contrôle des professionnels			
Contrôles sur pièces des professionnels	162 186	147 940	137 095
Contrôles sur pièces des demandes de remboursement de crédit de TVA	123 691	122 354	132 723
Contrôles de la contribution à l'audiovisuel public	68 866	61 656	58 122
Opérations du bureau suite à programmation	635	6 330	6 923
Opérations sur place suite à programmation	43 652	39 000	35 545
Instructions sur place des demandes de remboursement de crédit de TVA	-	2 010	3 051
Droits d'enquête (art. L. 80 F à L. 80 J du LPF)	1 661	1 434	1 358
Le contrôle des particuliers			
Contrôles sur pièces de l'impôt sur le revenu	855 701	901 633	770 504
Contrôles sur pièces des impôts patrimoniaux	86 746	67 308	64 193
Contrôles de la contribution à l'audiovisuel public	12 363	9 478	8 290
Contrôles sur pièces des brigades patrimoniales (DNVSF et DIRCOFI)	-	3 580	3 523
Examens de la situation fiscale personnelle	3 613	3 134	2 646

LE CONTENTIEUX

PHASE ADMINISTRATIVE

Affaires reçues	2017	2018	2019
Demandes de correction et réclamations au fond			
Impôt sur le revenu	723 091	745 975	789 026
Taxes foncières	317 607	314 561	327 303
Taxe d'habitation	887 477	919 524	964 216
Impôt sur les sociétés et autres impôts directs d'État	56 550	50 762	52 879
Taxe professionnelle, contribution économique territoriale et plafonnement en fonction de la valeur ajoutée	315 640	285 393	217 739
Taxes sur le chiffre d'affaires	46 040	40 939	38 800
Taxe sur les locaux vacants	91 037	91 553	93 650
Droits d'enregistrement	21 016	16 359	13 141
Contribution à l'audiovisuel public	412 782	392 278	414 610
Bouclier fiscal	6	67	20
Prélèvement à la source	-	-	137 682
TOTAL	2 871 246	2 857 411	3 049 066
Demandes gracieuses			
Impôt sur le revenu	168 392	163 414	110 241
Taxes foncières	67 051	56 469	46 988
Taxe d'habitation	370 399	297 838	218 722
Impôt sur les sociétés et autres impôts directs d'État	2 007	2 019	2 163
Taxe professionnelle et contribution économique territoriale	26 135	27 538	20 566
Taxes sur le chiffre d'affaires	107 455	98 067	92 109
Droits d'enregistrement	12 763	11 031	9 735
Contribution à l'audiovisuel public	267 301	216 826	170 224
Prélèvement à la source	-	-	83
TOTAL	1 021 503	873 202	670 831
TOTAL GÉNÉRAL	3 892 749	3 730 613	3 719 897

Affaires traitées	2017	2018	2019
Demandes de correction et réclamations au fond			
Impôt sur le revenu	728 970	755 254	791 488
Taxes foncières	321 231	312 160	330 799
Taxe d'habitation	895 878	941 324	1 001 775
Impôt sur les sociétés et autres impôts directs d'État	53 543	63 567	55 270
Taxe professionnelle, contribution économique territoriale et plafonnement en fonction de la valeur ajoutée	316 998	308 784	251 569
Taxes sur le chiffre d'affaires	44 954	40 020	38 218
Taxe sur les locaux vacants	91 276	98 676	104 252
Droits d'enregistrement	23 335	18 096	14 209
Contribution à l'audiovisuel public	417 519	400 394	425 461
Bouclier fiscal	14	38	35
Prélèvement à la source	-	-	136 457
TOTAL ⁽¹⁾	2 893 718	2 938 313	3 149 533
Demandes gracieuses			
Impôt sur le revenu	171 833	166 949	118 707
Taxes foncières	70 960	58 138	51 630
Taxe d'habitation	376 009	322 219	247 249
Impôt sur les sociétés et autres impôts directs d'État	2 210	2 180	2 367
Taxe professionnelle et contribution économique territoriale	26 516	27 800	22 940
Taxes sur le chiffre d'affaires	106 715	97 723	91 532
Droits d'enregistrement	13 303	11 505	10 003
Contribution à l'audiovisuel public	271 611	232 306	189 675
Prélèvement à la source	-	-	74
TOTAL	1 039 157	918 820	734 177
Décisions de dégrèvements prises d'office (tous impôts y compris contribution à l'audiovisuel public)	1 048 812	1 137 336	1 005 668
Réponses écrites à des demandes de renseignements	123 004	110 667	107 729
TOTAL	1 171 816	1 248 003	1 113 397
TOTAL GÉNÉRAL	5 104 691	5 105 136	4 997 107

(1) Une grande partie de ces affaires correspond à des corrections d'erreur sans contestation au fond des règles d'imposition. Des travaux sont conduits pour mesurer précisément le volume d'affaires contestant l'impôt au fond.

PHASE JURIDICTIONNELLE

Affaires déposées	2017	2018	2019
Juridictions administratives			
Tribunaux administratifs	17 154	15 973	15 187
Cours administratives d'appel	3 801	4 124	3 340
Conseil d'État	477	498	467
Tribunaux judiciaires			
Tribunaux de grande instance	1 039	720	699
Cour d'appel	272	272	323
Cour de cassation	85	69	88

PROCÉDURES AMIABLES

Procédures amiables	2017	2018	2019
Ouvertures	250	311	299
Clôtures	251	285	353
Stock en fin d'année	814	853	825

LES DÉPENSES DE L'ÉTAT PAYÉES PAR LA DGFIP

Ventilation des dépenses	2017	2018	2019
Budget général (en millions d'euros) dont :	439 348	455 449	476 272
Dépenses d'intervention	45,3 %	46,6 %	48,9 %
Dépenses de personnel	29,1 %	28,5 %	27,7 %
Charges de la dette	9,5 %	9,1 %	8,5 %
Dépenses de fonctionnement	13,1 %	12,7 %	11,9 %
Dépenses d'investissement	2,5 %	2,6 %	2,6 %
Pouvoirs publics	0,2 %	0,2 %	0,2 %
Dépenses d'opérations financières	0,3 %	0,3 %	0,3 %
Comptes spéciaux dotés et non dotés (en millions d'euros)	248 853	246 866	239 274
TOTAL (en millions d'euros)	688 201	702 315	715 546

LES DÉPENSES DU SECTEUR PUBLIC LOCAL⁽¹⁾ PAYÉES PAR LA DGFIP

Dépenses réelles totales (en millions d'euros)	2017	2018 ⁽²⁾	2019 ⁽³⁾
Régions ⁽⁴⁾	30 630	34 328	35 504
Départements ⁽⁵⁾	74 562	72 371	72 293
Communes ⁽⁶⁾	96 188	96 798	102 707
Groupements à fiscalité propre (GFP)	33 657	34 473	36 552
TOTAL	235 037	237 970	247 056

Dépenses d'investissement (en millions d'euros)	2017	2018 ⁽²⁾	2019 ⁽³⁾
Régions ⁽⁴⁾	11 229	12 106	12 998
Départements ⁽⁵⁾	13 128	13 182	14 474
Communes ⁽⁶⁾	27 261	28 425	31 720
Groupements à fiscalité propre (GFP)	10 742	11 202	12 666
TOTAL	62 360	64 915	71 858

(1) Hors dépenses des hôpitaux, syndicats (communaux et intercommunaux...) et hors budgets annexes

(2) Chiffres actualisés

(3) Chiffres 2019 provisoires

(4) Y compris la collectivité territoriale de Corse et les CTU de Guyane et de Martinique en 2018

(5) Y compris les CTU de Guyane et de Martinique pour les chiffres en 2017 et la Métropole de Lyon

(6) y compris « Ville de Paris » issue de la fusion de la commune et du département de Paris à compter de 2019

LES PENSIONS DE L'ÉTAT – CAS⁽¹⁾ PENSIONS

Dépenses (en millions d'euros)	2017	2018	2019
Pensions civiles et militaires de retraite et allocations temporaires d'invalidité	53 880	54 743	55 348
Pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre et autres pensions	1 924	1 844	1 752

Recettes (en millions d'euros)	2017	2018	2019
Pensions civiles et militaires de retraite et allocations temporaires d'invalidité	55 876	56 139	56 687
Pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre et autres pensions	1 919	1 853	1 725

(1) Compte d'affectation spéciale

LE DOMAINE

DOMAINE IMMOBILIER DE L'ÉTAT		2017	2018	2019
Parc immobilier de l'État ⁽¹⁾ valorisé par la DGFIP (en millions d'euros)		63 851	62 639	66 901
Montant des redevances domaniales (en millions d'euros) ⁽²⁾		-	-	623
Réalisation d'opérations immobilières				
	Cessions réalisées	667	655	704
	Acquisitions	264	300	298
	Prises à bail	4 250	4 604	2 253
Produit des cessions (en millions d'euros)		339	256	613
Interventions immobilières				
	Évaluations	122 560	120 625	110 630
	Expropriations : décisions rendues	2 619	1 903	2 773

(1) Cette valeur englobe les terrains, le parc non spécifique, le parc spécifique ainsi que le parc historique et culturel

(2) En 2019, 150 M€ ont été encaissés sur le budget général, 107 M€ sur le compte d'affectation spécial « Gestion du patrimoine immobilier de l'État » et 366 M€ pour le compte de tiers.

DOMAINE MOBILIER DE L'ÉTAT		2017	2018	2019
Aliénations (nombre de lots vendus)		21 246	23 496	28 153
Produit des cessions (en millions d'euros)		51	48	67

GESTION DES PATRIMOINES PRIVÉS		2017	2018	2019
Dossiers de successions vacantes restant à traiter par les pôles GPP		NC	33 302	32 407

LA COOPÉRATION ET L'ACTION INTERNATIONALES

	2017	2018	2019
Nombre de missions	300	228	165
Nombre d'experts envoyés	277	227	168
Nombre de jours d'expertise	2 134	1 666	1 169
Nombre de délégations accueillies	43	36	15
Nombre de visiteurs accueillis	506	299	141
Accueils en formation (nombre de fonctionnaires accueillis, notamment à l'École nationale des Finances publiques)	231	187	50
Jumelages, appels d'offres et contrats de gré à gré	14	23	19
Nombre de séminaires organisés	11	16	4
Nombre d'experts détachés	28	20	18

LE CABINET INTERNATIONAL : FTA OCDE ⁽¹⁾, IOTA ⁽²⁾, BENCHMARK & ATTRACTIVITÉ

	2017	2018	2019
Travaux Benchmark	11	14	8
Travaux internationaux FTA OCDE ⁽¹⁾ , et IOTA ⁽²⁾	22	26	19
Attractivité - Nombre d'entreprises ⁽³⁾	119	281	443

(1) FTA OCDE : Forum des Administrations fiscales de l'Organisation de Coopération et de Développement Économique

(2) IOTA : Organisation Intra-Européenne des Administrations Fiscales

(3) Nombre de saisines tax4Business

3. Un réseau et des moyens

LE BUDGET DE LA DGFIP

DÉPENSES BUDGÉTAIRES (EN MILLIONS D'EUROS)	2017	2018	2019
Dépenses de personnel, y compris Direction de la législation fiscale dont :	6 996	6 922	6 836
Rémunérations	4 231	4 201	4 156
Cotisations et contributions sociales	2 748	2 704	2 663
Prestations sociales et allocations diverses	17	17	17
Dépenses de fonctionnement et d'investissement dont :	1 076	1 113	859
Dépenses informatiques	177	195	199
Dépenses métiers	333	335	324
Dépenses immobilières	252	260	261
Dépenses de fonctionnement courant	75	81	75
Loyers budgétaires	240	242	..(1)
TOTAL GÉNÉRAL	8 072	8 036	7 695

(1) Le mécanisme interministériel des loyers budgétaires a été supprimé en 2019 pour les ministères civils

LES EFFECTIFS

EFFECTIFS ⁽¹⁾ PAR QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL ⁽²⁾	A	B	C	Total
Agents à temps plein	90,3 %	81,0 %	78,4 %	83,1 %
Agents à temps partiel	9,7 %	19,0 %	21,6 %	16,9 %
EFFECTIFS ⁽¹⁾ PAR CATÉGORIES	A	B	C	Total
Moins de 30 ans	781	1 001	2 718	5 % des effectifs
Hommes	370	539	1 099	
Femmes	411	462	1 619	
de 30 à 50 ans	15 434	18 741	14 351	48 % des effectifs
Hommes	7 560	8 507	5 760	
Femmes	7 874	10 234	8 591	
Plus de 50 ans	14 749	21 690	10 639	47 % des effectifs
Hommes	7 154	6 893	3 380	
Femmes	7 595	14 797	7 259	
TOTAL	30 964	41 432	27 708	100 104
Hommes	15 084	15 939	10 239	41 262
Femmes	15 880	25 493	17 469	58 842
% de femmes	51,3 %	61,5 %	63,0 %	58,8 %
% des catégories	30,9 %	41,4 %	27,7 %	100 %

(1) Hors non titulaires (contractuels, agents contractuels de droit public affectés aux fonctions d'entretien, de gardiennage ou de restauration...)

(2) Effectifs physiques payés hors congés longue durée (CLD)

LA FORMATION

Nombre de stagiaires	2017	2018	2019
Formation statutaire (ex initiale)	8 539	9 508	9 943
Formation continue	245 323	321 017	261 709
Préparation aux concours	12 756	12 585	11 845

LES CONCOURS ET EXAMENS

	Inscrits	Présents	Admis sur listes principales
Catégorie A			
Concours d'inspecteur principal	1 053	840	98
Concours d'inspecteur externe	7 219	3 291	512
Concours d'inspecteur interne	3 258	2 222	170
Concours d'inspecteur-analyste externe	319	117	32
Concours d'inspecteur-analyste interne	136	89	24
Concours d'inspecteur-programmeur système d'exploitation externe	364	75	12
Concours d'inspecteur-programmeur système d'exploitation interne	150	52	12
Examen professionnel d'inspecteur	3 615	2 893	149
TOTAL	16 114	9 579	1 009
Catégorie B			
Concours de contrôleur principal	2 913	2 524	258
Concours de contrôleur 1 ^{ère} classe	4 213	3 513	387
Concours de contrôleur externe	10 896	6 686	928
Concours de contrôleur interne	3 192	2 271	557
Concours de contrôleur interne spécial	2 572	2 142	371
Concours de contrôleur programmeur externe	758	201	40
Concours de contrôleur programmeur interne	102	45	21
TOTAL	24 646	17 382	2 562
Catégorie B Cadastre			
Concours de technicien géomètre externe	343	117	16
Concours de technicien géomètre interne	43	13	3
Examen professionnel de géomètre principal	27	22	5
Examen professionnel de géomètre	68	57	6
Examen professionnel de technicien géomètre	10	5	2
TOTAL	491	214	32
Catégorie C			
Concours d'agent administratif externe	16 781	7 257	1 228
Concours d'agent administratif interne	1 421	601	191
Examen professionnel d'agent technique principal 2 ^{ème} classe	11	8	7
Examen professionnel d'agent administratif principal 2 ^{ème} classe	21	14	13
TOTAL	18 234	7 880	1 439
TOTAL GÉNÉRAL	59 485	35 055	5 042

LA RÉPARTITION DES EMPLOIS À LA DGFIP

Métiers	2017	2018	2019
Fiscalité des particuliers	19 %	19 %	19 %
Secteur public local	19 %	19 %	19 %
Fiscalité des professionnels	14 %	14 %	14 %
Missions foncières et patrimoniales	9 %	9 %	9 %
Contrôle fiscal externe	9 %	9 %	9 %
Fonction comptable de l'État	8 %	8 %	8 %
Fonctions support	8 %	8 %	8 %
Informatique	5 %	5 %	5 %
Services centraux et assimilés	3 %	3 %	3 %
Missions domaniales	2 %	2 %	2 %
Amendes et produits divers	2 %	2 %	2 %
Audit et maîtrise des risques	1 %	1 %	1 %
Gestion des fonds déposés	1 %	1 %	1 %
TOTAL	100 %	100 %	100 %

4. Indicateurs de performance

OBJECTIFS ET INDICATEURS ASSOCIÉS DU DISPOSITIF DE PERFORMANCE

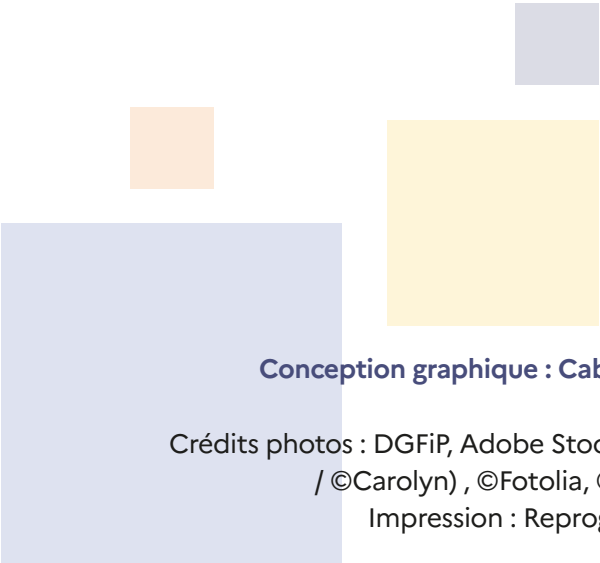
	RESULTATS 2017	RESULTATS 2018	RESULTATS 2019
Indicateur 1.1 : Taux de déclaration et de recouvrement spontanés (civisme)			
1.1.1 Taux d'usagers particuliers respectant leurs obligations déclaratives [GF-07]	97,53 %	97,70 %	97,49 %
1.1.2 Taux d'usagers professionnels respectant leurs obligations déclaratives [GF-14]	95,32 %	94,89 %	94,81 %
1.1.3 Taux brut de recouvrement des prélèvements sur les revenus de 2019 en mode PAS (prélèvement à la source)[GF-33]	-	-	99,14 %
1.1.4 Taux brut de recouvrement des impôts des particuliers non prélevés à la source hors contrôles fiscaux [GF-32]	99,03 %	99,00 %	99,01 %
1.1.5 Taux brut de recouvrement des impôts des professionnels (hors CF) [GF-21]	99,40 %	99,36 %	99,41 %
1.1.5 Taux de paiement des amendes [GF-03]	76,03 %	71,65 %	59,26 %
1.1.6 Taux brut de recouvrement des produits locaux (hors fiscalité et dotations) de l'exercice N-1 au 31 décembre N (hors OPH) [CL-09]	97,99 %	98,04 %	98,06 %
Indicateur 1.2 : Contrôle fiscal			
1.2.1 Taux net de recouvrement DGFIP en droits et pénalités sur créances de contrôle fiscal (CFE et CSP) prises en charge en N-1 [CF-41]	67,22 %	65,02 %	68,07 %
1.2.2 Pourcentage des contrôles réprimant les fraudes les plus caractérisées [CF-01]	22,22 %	20,10 %	19,49 %
1.2.3 Part des opérations en fiscalité internationale [CF-33]	10,52 %	9,94 %	13,84 %
1.2.4 Taux d'abandon contentieux des rappels suite à contrôle fiscal externe [CF-43]	23,12 %	30,87 %	29,29 %
Indicateur 1.3 : Traitement des dépenses publiques par les services facturiers			
1.3.1 Part des dépenses de commande publique de l'État traitée par les services facturiers [CE-09]	27,57 %	31,00 %	34,90 %
Indicateur 2.1 : Qualité des comptes publics			
2.1.1 Indice de qualité des comptes de l'État (IQCE) [CE-02] ⁽¹⁾	20,9 jours	23,93 jours	24,81 jours ⁽²⁾
2.1.2 Indice de qualité des comptes locaux (IQCL) [CL-08]	17,0 / 20	17,1 / 20	17,2/20
Indicateur 2.2 : Délai de paiement des dépenses publiques			
2.2.1 Délai global de paiement des dépenses de l'État [CE-05]	16,49 jours	16,33 jours	14,94 jours
2.2.2 Délai de paiement par les comptables des dépenses du secteur local [CL-11]	6,56 jours	6,13 jours	6,31 jours
Indicateur 2.3 : Dématérialisation de l'offre de service aux usagers			
2.3.1 Part des budgets des collectivités mettant en œuvre la dématérialisation totale [CL-22]	53,95 %	66,87 %	78,08 %
2.3.2 Taux de dématérialisation des demandes de paiement des fournisseurs de l'État [CE-12]	33,45 %	45,27 %	76,72 %
Indicateur 2.4 : Rapidité et qualité de la transmission des informations aux usagers			
2.4.1 Qualité de service Marianne [IQS]	83,4%	79,5%	75,0%
2.4.2 Indice de satisfaction des applications informatiques évaluées par les usagers [SI-19]	ND	8,11 / 10	8,16/10
2.4.3 Pourcentage de départs en retraite traités en direct par le SRE [SRE-13]	16,51 %	27,37 %	37,62 %
2.4.4 Taux de respect du délai d'un mois, hors délais négociés, pour la réponse aux demandes d'évaluations réglementaires adressées aux services du Domaine [FD-13]	93,32 %	92,31 %	92,55 %
Indicateur 3.1 : Taux d'intervention et d'évolution de la productivité			
3.1.1 Taux d'intervention sur l'impôt [SPiB-01]	0,84 %	0,81 %	0,79 %
3.1.2 Taux d'intervention sur les dépenses de l'État [SPiB-03]	0,08 %	0,08 %	0,08 %
3.1.3 Taux d'intervention sur les dépenses du secteur public local [SPiB-02]	0,11 %	0,11 %	0,11 % ⁽²⁾
3.1.4 Taux annuel d'évolution de la productivité globale [SPiB-04]	4,6 % ⁽³⁾	5 % ⁽³⁾	6,64 % ⁽³⁾

Source : Rapport annuel de performance 2019 du programme 156 « gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local ».

(1) Résultats rétrocalculés selon les modalités de calcul mises en œuvre à compter de 2019

(2) Résultat provisoire

(3) Résultat hors FIDES (Facturation Individuelle des Établissements de Santé)



Conception graphique : Cabinet et Communication DGFIP

Crédits photos : DGFIP, Adobe Stock (©HJBC / ©Sashkin / ©Pictures news / ©Carolyn) , ©Fotolia, ©BercyPhoto Gezelin Gree
Impression : Reprographie centrale Bercy



Retrouvez la DGFIP sur



Direction générale des Finances publiques
Juillet 2020